



PERSPECTIVE

Volume 42 Numéro 3

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

décembre 2014

Parole aux membres

« Meurtris, mais toujours debout, » voilà comment les membres du STTP d'un bout à l'autre du pays décrivent leur expérience de la transformation postale et des compressions effectuées par Postes Canada. Perspective a demandé à des militantes et militants de chacune des régions de décrire la situation sur le terrain. Voici ce qu'ils ont dit :

RÉGION DU PACIFIQUE

« Je continue d'être étonnée de l'appui de mes alliés, de mon député fédéral et de ma conseillère municipale, qui se font un devoir de défendre les services publics. Plus que jamais je suis déterminée à poursuivre la lutte pour le maintien de la livraison à domicile. Quand des clients me demandent s'ils vont perdre la livraison à domicile, je leur réponds : « Pas si j'y peux quelque chose! »

Janet Barney,
section locale de Victoria

« Nous en avons assez de présenter des excuses à la population pour les mauvaises décisions de la direction. Les travailleuses et travailleurs occasionnels ou à temps partiel se demandent s'ils ne pourront jamais obtenir un emploi à plein temps. Qu'ils soient de l'unité rurale ou de l'unité urbaine, les membres craignent les attaques que Postes Canada et son maître politique Harper leur réservent dans les négociations à venir. L'employeur nous traite comme de la marchandise jetable. Il tire profit de notre force de travail, puis une fois « le citron pressé », il se débarrasse de nous et dès que nous sommes hors de sa vue, il se fiche de ses responsabilités à notre endroit. Il n'est pas question de se laisser traiter de la sorte! »

Cindy McCallum-Miller,
section locale de Castlegar

RÉGION DES PRAIRIES

« C'est dur de garder le moral. Les gens sont abattus. Il y a eu une réorganisation en mai qui s'est soldée par des itinéraires encore plus longs. Nous venons tout juste d'apprendre que la livraison à domicile prendra fin à Medecine Hat et qu'on va perdre la moitié de nos membres. Nous faisons déjà campagne en distribuant des dépliants et en faisant signer la pétition, mais nous allons accentuer la lutte. Il faut se débarrasser du gouvernement conservateur. Il est important que tout le monde participe à la lutte politique. »

Doris Salmaso,
section locale de Medicine Hat

« Des membres m'ont dit que nous étions maintenant traités comme des mules. Je vois à peine ma famille parce que je suis obligée de travailler des heures supplémentaires. Je ne peux pas prendre mes pauses et l'employeur s'attend à ce que je finisse mon itinéraire en huit heures. Les membres se blessent beaucoup plus qu'avant, car la direction, au lieu d'établir des priorités et de répartir la charge de travail, nous oblige à sortir tout le courrier. Pourquoi faut-il être les cobayes des mauvaises idées de l'employeur? Pourquoi Postes Canada ne réfléchit-elle jamais aux conséquences de ses décisions? »

Anna Beale,
section locale de Calgary

RÉGION DE L'ONTARIO

« Dans les lieux de travail, la frustration est palpable. À cause de la propagande de l'employeur, les membres ont l'impression de se trouver dans une voie sans issue. Pas facile dans un tel contexte de faire passer le message que nous pouvons remporter la bataille. La ville de Windsor est déjà durement touchée par le chômage. Les compressions à Postes Canada élimineront d'autres bons emplois. C'est une mauvaise décision qui fait mal. Seul réconfort, tous les autres syndicats sont derrière nous et les commentaires que nous recevons de la population sont très encourageants. Il y a une liste d'attente pour la distribution des affiches de parterre. »

Jeff Carroll,
section locale de Windsor

« Il n'est pas question d'abandonner la lutte ou de capituler. La population et les membres comptent sur nous pour défendre l'avenir du service postal et ses bons emplois. J'ai confiance dans les membres.

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES
377, RUE BANK
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3

Ensemble, nous sommes capables de bien grandes choses. »

Shelley Sillers,
section locale de Guelph

« Les pertes d'emplois créent beaucoup de craintes. Bien des gens qui, au départ, croyaient que la bataille était perdue d'avance commencent maintenant à voir qu'il se passe quelque chose et à comprendre qu'il s'agit d'une lutte politique. Quand on leur explique quelles sont les autres options, les gens sont prêts à nous appuyer sans réserve. Il est impossible de se promener dans Hamilton sans voir des pancartes « Sauvons Postes Canada. »

Terry Langley,
section locale de Hamilton

« Le tri séquentiel mécanisé a éliminé des emplois tout comme la fermeture de notre bureau de poste au centre-ville, qui a été remplacé par un guichet de la grandeur d'un placard à balais. L'élimination de la livraison à domicile aura des conséquences dévastatrices sur notre section locale. La charge de travail des FFRS ne cesse d'augmenter, et ils ne sont pas rémunérés pour toutes les heures travaillées. La situation est un vrai cauchemar. Nous continuons néanmoins la lutte et nous avons confiance dans le plan de riposte du Syndicat. »

Zaimene Carter,
section locale de Milton

RÉGION DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Le 20 septembre dernier, j'ai participé avec d'autres membres de ma section locale à une activité de porte-à-porte. C'était la première fois que je le faisais et je dois dire que j'ai été agréablement surprise des appuis très largement favorables à notre

cause. À la fin de l'activité, on pouvait lire l'espoir sur le visage des factrices et facteurs. Parler aux gens et les renseigner leur avaient donné de l'espoir – l'espoir que la mobilisation des gens et des collectivités permettra de renverser la vapeur. Des facteurs et factrices ont par la suite entrepris de faire du porte-à-porte dans leur propre quartier et d'installer des affiches sur les pelouses. Le fait de travailler ensemble à contrer les réductions de services nous encourage à poursuivre la lutte. Il est bon de voir que les gens que nous tentons d'aider à maintenir leurs services sont là aussi pour nous aider à maintenir nos emplois.

Angela Jones,
section locale de Toronto

RÉGION DU CENTRE

« Nous avons tous des factures à payer et la plupart des travailleuses et travailleuses organisent leur vie autour de leur quart de travail, mais aujourd'hui plus rien ne tient. Le climat de travail est horrible, surtout que les directives changent constamment. J'espère seulement que le Syndicat va remporter les griefs qu'il a déposés, ce qui permettrait d'effacer des répercussions néfastes ou à tout le moins d'arrêter les changements en cours. Une victoire nous épargnerait bien des soucis. »

Daniel Morin,
section locale d'Ottawa

« Mes parents sont âgés et ont des problèmes de santé. En travaillant de soir, j'étais en mesure de les accompagner à leurs rendez-vous durant le jour. Aujourd'hui, qui sait où je vais travailler, à l'autre bout de la ville? Chose certaine, ce sera beaucoup plus difficile de m'occuper d'eux. J'ai des

suite à la page 2

Photo ci-dessus : Le 25 octobre dernier, la section locale de Montréal a participé à la marche des zombies afin de dénoncer la mise à mort du service postal entreprise par Postes Canada et le gouvernement Harper.



Page 2

Éditorial : Nous ne lâcherons pas

Page 3

Des membres de Dynamex se joignent au STTP



Page 3

De nouveaux membres se joignent au Conseil exécutif national

Page 4-5

Mesurer les bouleversements causés par la transformation postale

Page 6

Solidarité à l'échelle mondiale



Page 6

Conférence nationale sur les droits de la personne

Page 7

Retraités, mais toujours actifs!



Pages 8-12
Rapport des syndics

É D I T O R I A L



Nous ne lâcherons pas

Dès que Postes Canada a annoncé ses compressions en décembre 2013, le Conseil exécutif national a adopté un plan d'action axé sur la mobilisation des membres, du mouvement syndical, de nos alliés, des municipalités et de la population, et sur la lutte politique.

Nous avons jusqu'ici mené une campagne exemplaire. Nous avons occupé tous les terrains de lutte. Nous sommes partout! Et nous pouvons affirmer que la population est derrière nous. Les gens veulent le maintien du service postal public.

UNE LUTTE DE TOUS LES INSTANTS

Difficile de faire la somme de toutes les activités que nous avons menées depuis le début de la campagne « Sauvons Postes Canada ». En voici quelques exemples : manifestation de 3 000 personnes à Ottawa; journée nationale « Je marche avec mon facteur » (10 mai); manifestation devant le bureau de Lisa Raitt à Milton; multiples journées de distribution d'information dans toutes les régions du pays; panneaux publicitaires dans une quarantaine de villes; journées d'activités avec les députés néo-démocrates.

DES SECTIONS LOCALES TRÈS ACTIVES SUR LE TERRAIN

Grâce à notre bulletin hebdomadaire, tous les membres du Syndicat peuvent suivre les activités organisées à l'échelle du pays. Depuis la mise à jour du site Web de notre campagne, il est encore plus facile de se tenir au courant des activités. Toutes les sections locales participent activement à la campagne.

NOUS AVONS L'APPUI DU MOUVEMENT SYNDICAL

Cette bataille, le STTP ne peut la gagner seul. Il a besoin de l'appui du mouvement syndical, et plus précisément du Congrès du travail du Canada (CTC), des fédérations provinciales du travail et des conseils du travail. La fin de la livraison à domicile est un exemple parfait des attaques répétées du gouvernement Harper contre les services publics et les bons emplois.

Notre lutte illustre bien ce qui doit être fait pour défendre un service public et de bons emplois dans les collectivités. Elle est au cœur de toutes les luttes qui ont cours en ce moment pour protéger nos acquis sociaux.

NOUS AVONS L'APPUI DE PLUS DE 300 MUNICIPALITÉS

La fin de la livraison à domicile a un impact direct sur les villes, grandes et petites, et sur les municipalités régionales. Nous devons les soutenir. Nous n'avons pas hésité à aller rencontrer les conseils municipaux pour obtenir leur appui. Nous avons tenu des tables d'information dans le cadre des congrès de la Fédération canadienne des municipalités et des fédérations provinciales des municipalités. Étant donné que les compressions de Postes Canada ciblent les villes et les municipalités régionales, il est de la plus grande importance de continuer à travailler auprès des conseils municipaux partout au pays.

NOUS DEVONS ÊTRE LA VOIX DES GROUPES LES PLUS TOUCHÉS

Les personnes âgées et les personnes ayant des limitations fonctionnelles sont durablement touchées par la décision de Postes Canada. Au cours

des derniers mois, nous avons rencontré plusieurs organisations nationales qui défendent leurs intérêts, et ensemble, nous avons décidé de contester la fin de la livraison à domicile devant les tribunaux en nous appuyant sur la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur la Société canadienne des postes*. Notre contestation juridique vise à susciter un vaste débat sur l'avenir du service postal. Un débat que Postes Canada et le gouvernement conservateur refusent de tenir.

IL EXISTE D'AUTRES SOLUTIONS

Notre campagne repose sur une vision qui se porte à la défense du service postal public et universel. Aux coupures de l'employeur, nous opposons l'expansion des services. Nous revendiquons notamment la mise sur pied d'une banque postale conçue pour les gens « ordinaires ». Cette idée suscite l'intérêt de la population, car les gens appuient l'idée de maximiser l'utilisation du réseau de Postes Canada. La banque postale est l'une des forces de notre campagne, car il s'agit d'une solution réaliste qui offre de multiples possibilités.

LE SERVICE POSTAL : UN ENJEU ÉLECTORAL

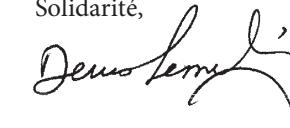
Le service postal est un service public d'importance,

et sa défense requiert une solide lutte politique. Nous avons rencontré les chefs des partis d'opposition et leurs députés pour les sensibiliser à notre campagne. Le NPD nous a donné son appui et nous avons organisé des activités ensemble. Nous exerçons maintenant des pressions sur les autres partis.

Des élections fédérales pointent à l'horizon. Nous devons faire de la livraison à domicile un enjeu électoral. Une lutte comme celle que nous menons ne se gagne pas en quelques semaines. Il s'agit d'une lutte de longue haleine. Rappelons-nous que, pour gagner, il suffit de tenir le coup plus longtemps que l'adversaire!

ENSEMBLE NOUS VAINCRONS!

La lutte que nous menons représente notre legs aux générations futures. Depuis près de 50 ans maintenant, le STTP défend avec succès le service postal public et universel. Il n'est pas question d'abandonner. Pour remporter la victoire, il faut que tout le monde sans exception mette l'épaule à la roue.

Solidarité,


Denis Lemelin
Président national

suite de la page 1

Parole aux membres ...

conseurs et confrères de travail qui ont des enfants en garderie ou à l'école, d'autres qui ont deux emplois pour tenter de joindre les deux bouts, d'autres encore qui ont une santé physique ou mentale fragile et qui ne sont pas en mesure de faire face à tous ces changements. Dans mon lieu de travail, les six derniers mois ont été horribles. J'espère que nous réussirons tous à nous en sortir. »

Lori Pagani,
section locale d'Ottawa

RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

« Pour le bon fonctionnement d'une société, nous devons prioriser les rapports humains. Ça fait des siècles que les facteurs livrent le courrier d'une maison à une autre tous les jours, pourquoi cela changerait-il aujourd'hui? »

Isabelle Richard,
section locale de Montréal

« L'annonce de Postes Canada, pour moi, c'est l'abolition de plus de 8 000 emplois, peut-être bien le mien. C'est aussi le démantèlement non fondé d'un service postal public qui appartient à la population. C'est aussi, et surtout, une lutte à mener et il n'est pas question de baisser les bras. »

Magali Giroux,
section locale de Montréal

« L'arrêt de la livraison à domicile signifie pour moi un pas de plus vers la privatisation, le saccage de milliers d'emplois bien rémunérés et comportant de bons avantages sociaux. Bref, des emplois qui pourraient bénéficier à bien des gens au pays. »

Mathieu Clermont,
section locale de Montréal

RÉGION DU QUÉBEC

« Une grande incertitude, on ne sait pas ce qui va arriver. Nous avons maintenant la transformation postale avec les deux vagues – ça crée des divisions entre les travailleurs et les travailleuses, et des problèmes familiaux, surtout pour les membres qui sont à la tête d'une famille monoparentale. Le patron annonce les changements dans les médias, mais pas dans les lieux de travail. On a eu des marches et des manifs, notre section locale a fait du porte-à-porte avec nos alliés. On a beaucoup d'appuis de la population! »

Stéphane Genest,
section locale de Québec

« La nouvelle direction prise par Postes Canada crée beaucoup d'incertitude, de frustrations, d'anxiété. Nous sommes nombreux à nous demander tous les jours si notre ville ne sortira pas du tirage improvisé de Postes Canada. De plus, les membres qui travaillent dans des endroits isolés situés à plus de 40 km d'un autre bureau craignent à juste titre de se retrouver sans emploi. On note même de la discorde sur le sujet entre nos membres. Voilà pourquoi on doit se mobiliser et contrer cette attaque vicieuse de l'employeur et s'assurer de voter en grand nombre aux prochaines élections fédérales afin de se défaire de ce gouvernement qui est prêt à privatiser notre service postal public universel. »

Marc Roussel,
section locale de l'Outaouais

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

« Nous pouvons remporter la bataille, mais pour cela il faut que les travailleurs et travailleuses des postes et la population fassent front commun. À la vitesse à laquelle Postes Canada met en place les changements, il n'y a pas une minute à perdre pour mener le plus grand combat de notre histoire! Nous distribuons de l'information, nous rencontrons les conseils municipaux et les députés fédéraux, nous tenons des tables et des piquets d'information partout où il est possible de le faire. Nous essayons de rester dans l'œil du public en plaçant des annonces dans les journaux. Notre participation à des tribunes radiophoniques est aussi un excellent moyen de parler directement à la population. »

Mike McDonald,
section locale de St. John's

« Les boîtes postales communautaires excluent les personnes âgées et les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elles ne font rien pour entretenir l'esprit solidaire d'une collectivité. »

Gina Miller,
section locale de Nova

« L'Île-du-Prince-Édouard a subi plus que sa part de compressions du gouvernement au cours des dernières années. Les membres sont inquiets pour leur avenir. Nous recevons toutefois beaucoup d'appuis de la part des gens de la région et, pour moi, c'est notre plus grand réconfort. Nos membres savent qu'ils peuvent compter sur l'appui non seulement des travailleurs et travailleuses des postes, mais aussi de leurs voisins. »

Chris Clay,
section locale de Charlottetown

Des membres de Dynamex se joignent au STTP. Prochaine étape : les bureaux franchisés



Le STTP continue à syndiquer les travailleuses et travailleurs du secteur de la poste et de la logistique. Il vise à faire rayonner le pouvoir de négociation du STTP dans ce secteur afin d'étendre la protection et les avantages de la syndicalisation à un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs. Par le fait même, il vise aussi à faire comprendre à Postes Canada qu'il répliquera à la sous-traitance en syndiquant les travailleuses et travailleurs du secteur privé à qui elle sous-traite le travail. Lorsque le STTP est gagnant, tout le monde y gagne.

Dynamex (Colombie-Britannique)

Le STTP représentait déjà bon nombre de travailleurs et travailleuses de Dynamex quand, l'été dernier, Dynamex s'est portée acquéreur de l'entreprise de messageries Total Distribution Systems, dont les travailleuses et travailleurs étaient représentés par Unifor. Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a décidé que tous les employés et employées de Dynamex en Colombie-Britannique seraient représentés par trois unités de négociation régionales. Il a donc ordonné la tenue d'un vote par la poste pour décider du syndicat qui représenterait chaque unité.

Comme le STTP ne possédait pas de membres dans le Lower Mainland, Unifor a remporté le vote dans cette région. Puis le 13 août dernier, les travailleurs et travailleuses de la région intérieure de la Colombie-Britannique et ceux de la région de l'île de Vancouver ont voté pour le STTP dans une proportion de 70 %.

Élus aux conférences régionales : De nouveaux membres se joignent au Conseil exécutif national

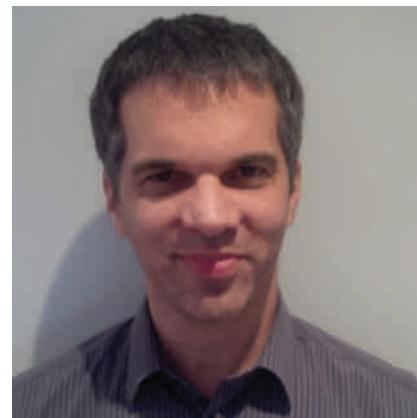


Mark Brown,
directeur national de la région
du Toronto métropolitain

J'ai commencé à travailler à Postes Canada à l'âge de 18 ans. J'étais alors un travailleur temporaire, affecté au quart de nuit, à l'installation de traitement en vrac de Toronto. Par la suite, je suis devenu courrier des services postaux, et je détiens toujours un poste à ce titre. Depuis 2000, j'ai représenté les membres à divers postes. Avant d'être élu directeur national de la région du Toronto métropolitain, j'étais dirigeant de l'éducation et de l'organisation de cette même région.

Martin Champagne, 4^e vice-président national

Je travaille aux postes depuis 1998 et j'ai commencé très tôt à participer à la vie syndicale après avoir constaté la manière dont l'employeur se comportait envers mes conœurs et confrères. Depuis, je m'occupe de divers dossiers : la mesure du travail, les finances, les effectifs, pour ne nommer que ceux-là. Mais avec Postes Canada et le gouvernement actuel, nous devons tous nous concentrer sur ce que nous pouvons et devons faire pour maintenir le service de livraison à domicile et protéger nos conditions de travail.



Tim Armstrong,
directeur national de la région
du Pacifique

Je suis devenu membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à Vancouver, le 7 mars 1994. Avant d'être élu directeur national de la région du Pacifique, j'ai occupé les postes suivants : dirigeant régional de l'éducation et de l'organisation, permanent syndical régional et président de la section locale de Vancouver.

PERSPECTIVE STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.

Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861
www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : commentaires@cupw-sttp.org

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :
A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,
B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost



sttpocupw

cupe scfp 1979

POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières nations, des Inuits, des Métis, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télexcopie et par courrier électronique.

Mesurer les bouleversements causés par la transformation postale

Taux de réponse impressionnant au sondage réalisé par une tierce partie sur les répercussions de la transformation postale

Concilier le travail avec les autres aspects de sa vie est déjà suffisamment contraignant sans avoir à y ajouter tout le stress créé par la transformation postale (TP). Les travailleurs et travailleuses des postes se sont exprimés au sujet des conséquences de la TP sur leur vie au travail et leur vie personnelle, et les résultats sont frappants.

En 2013, nous avons lancé un sondage qui devait nous aider à mieux comprendre les répercussions de la transformation postale sur la vie familiale et les responsabilités parentales des membres. Cinq sections locales visées par la TP, mais à des stades différents de sa mise en application, ont été sélectionnées pour participer au sondage. Tous les membres (groupes 1, 2 et 3 et membres FFRS) des sections locales d'Edmonton, de Winnipeg, de St. John's, de Scarborough et de Montréal ont été invités à se prononcer sur les changements apportés à leurs conditions de travail et les répercussions de ces changements sur leur vie personnelle.

Selon Jane Beach, consultante à qui le STTP a confié la conduite du sondage et l'analyse des résultats, le taux de réponse est « impressionnant ». Le sondage a été mené par téléphone, par la poste et en ligne. Parmi les répondants qui avaient le choix entre la version papier ou la version en ligne, plus des trois quarts ont préféré la version papier.

La réalisation du sondage a été beaucoup plus complexe que prévue, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, à 22 %, le taux de réponse était de beaucoup supérieur au taux obtenu dans la plupart des sondages de ce genre. Ensuite, les membres ont répondu aux questions ouvertes de manière très détaillée. Bien qu'il s'agisse d'un sondage approfondi, il ne révèle, selon Mme Beach, que « la pointe de l'iceberg ».

Bien plus que la garde d'enfants

Le sondage a mis à jour des répercussions qui dépassent, et de loin, les questions de garde d'enfants. À part les enjeux précis liés aux responsabilités parentales, les membres qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux ont, sur le plan statistique, répondu de manière semblable aux autres membres. Bien des membres ont fait part de problèmes de garde d'enfants liés à la TP, mais ce qui au début devait être un projet de recherche sur la conciliation travail et vie personnelle nous aura permis d'en apprendre bien davantage, notamment que la TP pèse très lourd sur la vie et les relations des membres à l'extérieur du travail.

Ainsi, 42 % des répondants ont fait état de répercussions négatives sur leur vie familiale, et ce, à divers niveaux. Plus de la moitié estiment que, depuis l'arrivée de la TP, leurs relations avec leurs amis et leur famille se sont détériorées. Près de la moitié indiquent une détérioration de leurs relations avec leur conjointe ou conjoint, de même qu'avec leurs enfants. La fréquence et l'intensité de ces révélations augmentent selon que le répondant travaille un nombre élevé d'heures supplémentaires, surtout lorsqu'il s'agit d'heures supplémentaires obligatoires.

Les aspects de la vie familiale diffèrent d'une personne à l'autre, de même que les difficultés qui y sont liées. À preuve, 88 % des membres ayant des enfants d'âge préscolaire ont indiqué que, depuis l'arrivée de la transformation postale, les difficultés liées à la garde d'enfants avaient empiré, et 76 % des membres ayant des enfants d'âge scolaire ont indiqué qu'il leur était plus difficile qu'avant d'aller reconduire leurs enfants à l'école et d'aller les chercher après la classe. Nous constatons que les travailleurs et travailleuses des postes sont touchés différemment et à des degrés divers. Cependant, il est possible d'établir une corrélation entre les difficultés signalées et le nombre d'heures supplémentaires : plus les heures supplémentaires sont nombreuses, plus les difficultés s'aggravent.

Autres enjeux

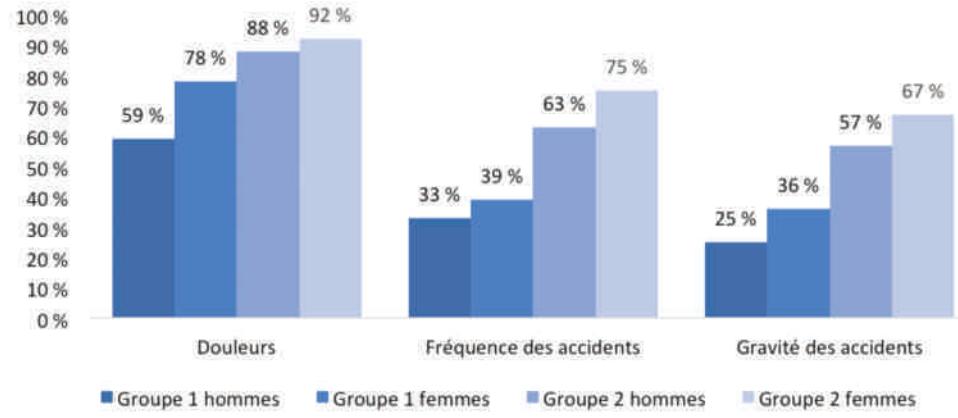
Tant les femmes que les hommes ont indiqué une perturbation de l'équilibre entre le travail et leur vie personnelle. Les travailleurs et travailleuses des postes ont notamment fait part du peu de temps, sinon de l'absence totale de temps, qu'ils pouvaient consacrer à leurs enfants et aux autres membres de leur famille, d'une augmentation de la fatigue et de ses effets néfastes sur leur organisme, de l'augmentation du stress et de la gravité des accidents subis au travail, de la diminution de leur aptitude à planifier des activités en dehors du travail, à prendre part à des activités, à participer aux tâches ménagères, et des répercussions néfastes sur leurs relations personnelles.

Aspects de la santé qui se sont détériorés depuis l'arrivée de la transformation postale, selon le groupe

	Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3	FFRS
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel		
Niveau de fatigue	64 %	65 %	89 %	63 %	44 %	47 %
Niveau de stress	66 %	75 %	87 %	74 %	33 %	51 %
Niveau d'anxiété	64 %	70 %	84 %	68 %	32 %	47 %
Niveau d'irritabilité	68 %	73 %	86 %	67 %	32 %	52 %
Estime de soi	34 %	46 %	49 %	38 %	24 %	23 %
Heures de sommeil	52 %	60 %	63 %	43 %	41 %	42 %
Habitudes alimentaires	39 %	50 %	63 %	41 %	21 %	31 %
Douleurs	67 %	67 %	89 %	73 %	35 %	52 %
Fréquence des accidents	35 %	35 %	66 %	46 %	13 %	32 %
Gravité des accidents	30 %	34 %	59 %	41 %	6 %	28 %

La transformation postale requiert moins d'interactions entre les travailleurs et travailleuses et ceux-ci doivent se soumettre à des restrictions plus sévères pour ce qui est d'écouter la radio ou de parler entre eux, ils doivent respecter une cadence de travail plus rapide et effectuer des tâches plus exigeantes sur le plan physique, et cela est vrai à la fois pour les membres du groupe 1 et du groupe 2. Le tableau ci-dessous illustre dans quelle mesure les travailleuses et travailleurs sont touchés par les changements résultant de la TP.

Aspects de la santé qui se sont détériorés depuis l'arrivée de la TP, selon le groupe et le sexe (plein temps) : douleurs et accidents



Modifications à certains aspects du travail depuis l'arrivée de la TP, selon le groupe

Aspect du travail	% de répondants indiquant dans quelle mesure les aspects du travail ont changé			
	Amélioration	Aucun changement	Détérioration	
Plaisir de faire le travail	Groupe 1	4 %	30 %	66 %
	Groupe 2	2 %	14 %	84 %
	Groupe 3	6 %	54 %	40 %
	FFRS	10 %	53 %	37 %
Rendement au travail	Groupe 1	3 %	70 %	27 %
	Groupe 2	2 %	57 %	41 %
	Groupe 3	3 %	77 %	21 %
	FFRS	7 %	73 %	20 %
Difficulté du travail	Groupe 1	4 %	50 %	46 %
	Groupe 2	1 %	17 %	83 %
	Groupe 3	3 %	70 %	27 %
	FFRS	13 %	56 %	31 %
Délai suffisant pour accomplir le travail	Groupe 1	3 %	46 %	52 %
	Groupe 2	1 %	16 %	83 %
	Groupe 3	3 %	62 %	35 %
	FFRS	10 %	49 %	41 %
Cadence raisonnable du travail	Groupe 1	2 %	41 %	56 %
	Groupe 2	0 %	16 %	84 %
	Groupe 3	3 %	73 %	24 %
	FFRS	3 %	65 %	32 %

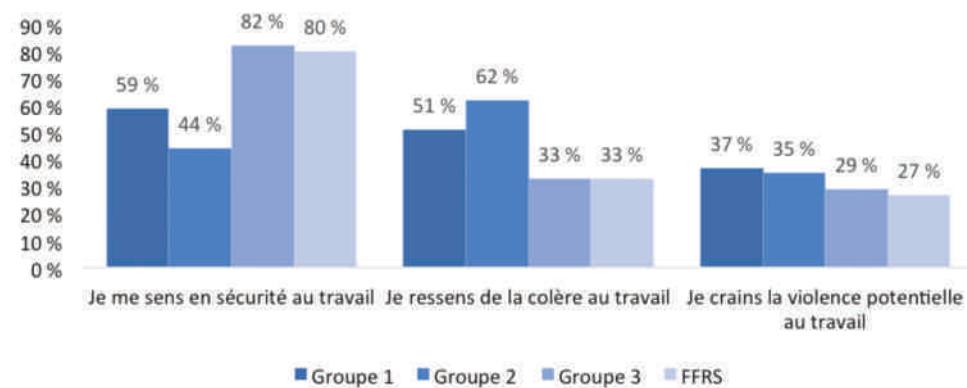
Répercussions à long terme

Les travailleuses et travailleurs se portent-ils mieux après avoir eu le temps de s'adapter aux changements résultant de la transformation postale? Dans deux des sections locales participantes, Winnipeg et Edmonton, la transformation postale est en place depuis deux ans déjà.

Puisque ces deux sections locales ont eu plus de temps pour s'adapter à la TP, on pourrait s'attendre à ce que les résultats diffèrent de ceux obtenus dans les trois autres sections locales. Or, ce n'est pas le cas. La consultante Jane Beach estime que les différences minimales dans les résultats de Winnipeg et d'Edmonton par rapport aux autres sections locales font mentir la rhétorique de l'employeur selon laquelle « il faut du temps pour s'adapter au changement ».

Détresse et peur de la violence

Sécurité, colère et crainte de la violence au travail, selon le groupe (plein temps)



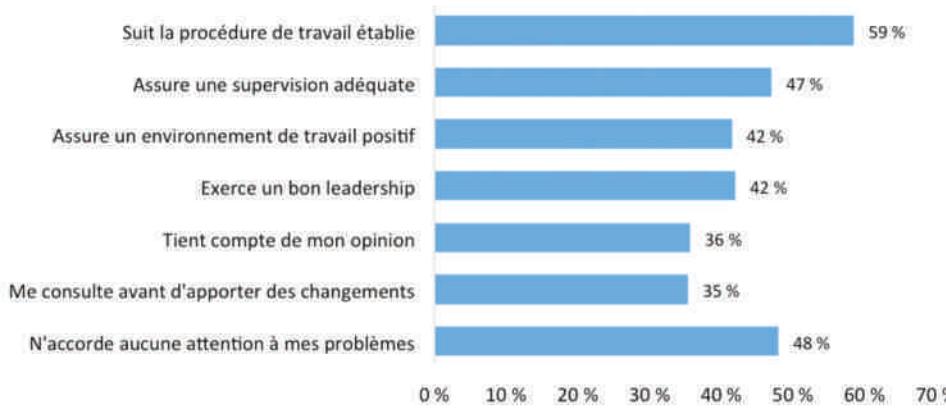
L'un des résultats surprenants du sondage est le nombre de répondants qui ont dit avoir peur de la violence dans le lieu de travail. La fréquence de cette réponse est élevée si on la compare aux autres lieux de travail étudiés dans le cadre de la recherche générale sur la conciliation travail et vie personnelle. Bon nombre de répondants ont dit qu'ils se sentaient isolés au travail et qu'ils craignaient davantage la violence depuis la transformation postale.

Les inquiétudes en matière de sécurité sont palpables dans l'ensemble des réponses. Dans les établissements postaux, à cause des relations tendues avec les superviseurs, les travailleuses et travailleurs ont souvent l'impression d'être isolés et de ne pas être en sécurité. Les factrices et facteurs pour leur part se plaignent de devoir parcourir les

rues à des heures tardives, sortir le courrier de leur camion en faisant dos à la rue, et s'engager sur des terrains privés à la noirceur. Depuis la transformation postale, ils sont davantage exposés aux dangers et aux intempéries.

L'ampleur des points de vue négatifs au sujet du lieu de travail et des relations avec les superviseurs est un aspect qui a vraiment surpris la consultante Jane Beach. « Certains répondants ont témoigné de la sympathie à l'endroit de leurs superviseurs, mais la grogne et les relations conflictuelles semblent prédominer », ajoute-t-elle. Le rapport explique le rôle important que peut jouer un superviseur dans l'atteinte d'un meilleur équilibre travail et vie personnelle, à condition toutefois que sa relation avec les travailleurs et travailleuses soit bonne.

Impressions au sujet du superviseur, tous les répondants

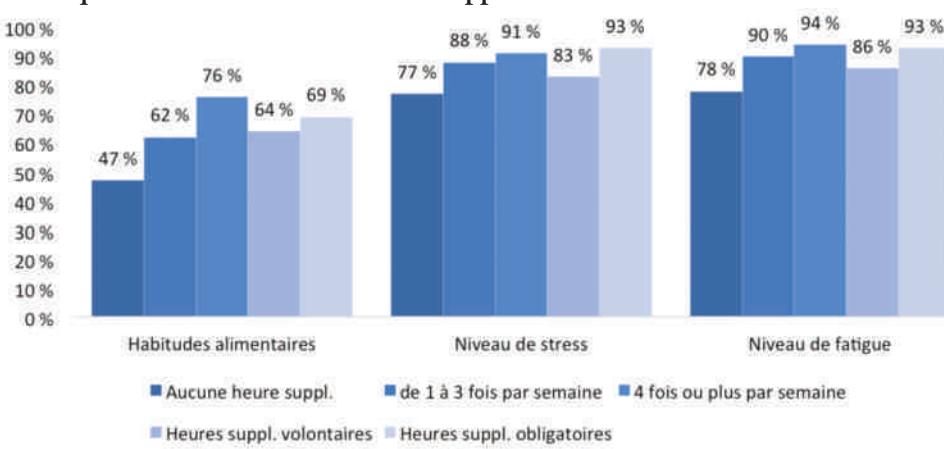


Bon nombre de répondants, dont plus de la moitié des factrices et facteurs, ont indiqué que, depuis la TP, leurs relations avec leur superviseur s'étaient détériorées dans chacun des aspects examinés ci-dessus.

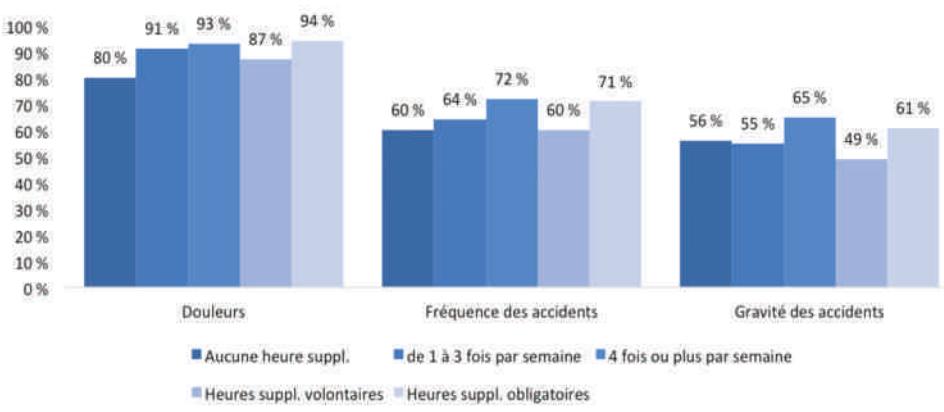
Le nombre d'heures supplémentaires : le grand responsable

Le plus important facteur dans la gravité des problèmes exprimés par les répondants au sondage est le nombre d'heures supplémentaires travaillées, et notamment les heures supplémentaires obligatoires.

Aspects de la santé qui se sont détériorés depuis l'arrivée de la TP, selon la fréquence et la nature des heures supplémentaires travaillées

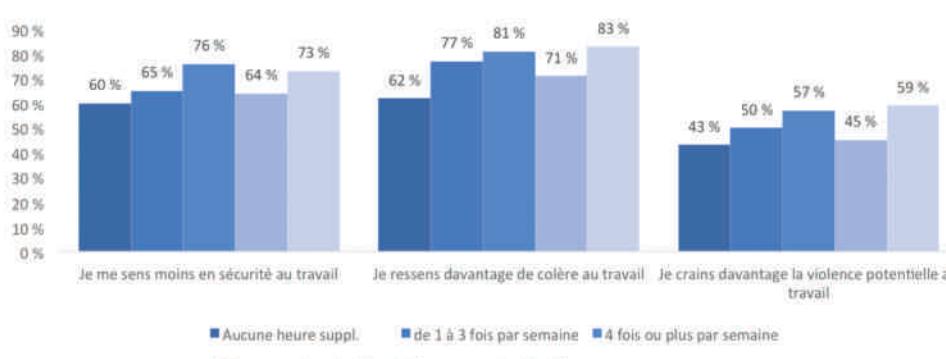


Autres aspects de la santé qui se sont détériorés depuis l'arrivée de la TP, selon la fréquence et la nature des heures supplémentaires travaillées



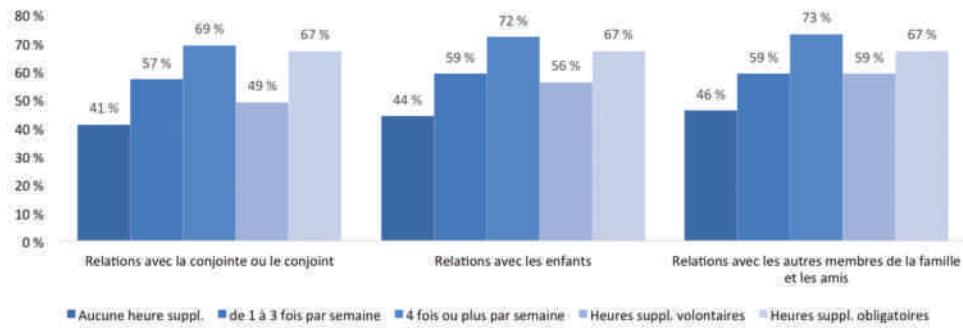
Les répondants font état d'une hausse importante des heures supplémentaires obligatoires travaillées depuis la mise en oeuvre de la TP, et du nombre accru d'heures supplémentaires travaillées sur une base volontaire. Plus un membre travaille d'heures supplémentaires, plus grandes sont les répercussions sur sa vie à l'extérieur du travail et sur la perception de sa propre sécurité.

Aspects du travail qui se sont détériorés depuis l'arrivée de la TP, selon la fréquence et la nature des heures supplémentaires travaillées, groupe 2



Après les heures supplémentaires, la deuxième vague serait la cause la plus importante des problèmes signalés. Les factrices et facteurs affectés à la deuxième vague font état de répercussions plus importantes que ceux de la première vague. Les factrices et facteurs sont prêts à bien des compromis pour éviter une affectation à la deuxième vague. Certains vont même jusqu'à changer d'installation postale à plusieurs reprises.

Détérioration des relations personnelles, selon la fréquence et la nature des heures supplémentaires travaillées, groupe 2



Récemment, bon nombre des grands employeurs se sont donnés beaucoup de mal pour tenter de régler les problèmes de conciliation travail et vie personnelle. Les résultats de notre sondage indiquent que les changements de la TP mis en place par Postes Canada vont dans la direction opposée.

Que faire?

Les réponses à ce sondage laissent entrevoir beaucoup de détresse ainsi qu'un fort désir de changements pour le mieux. Les membres du STTP disent clairement que les nouvelles méthodes de travail leur causent du tort, et ils qualifient d'inacceptable la façon dont la direction traite les travailleurs et travailleuses. La présente étude et ses données seront très utiles au STTP dans ses consultations avec l'employeur et dans les négociations collectives à venir.

Suggestions pour l'amélioration de la vie au travail les plus souvent mentionnées, groupe 1

Catégorie de suggestion	% l'ayant mentionnée	Commentaires les plus fréquents
Changements aux heures de travail	38 %	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les horaires de travail Augmenter le nombre de quarts de jour et de soir Améliorer les heures du personnel à temps partiel
Changement à la direction	25 %	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les communications Traiter les travailleurs et travailleuses avec respect Appliquer les règles de manière uniforme Tenir compte du point de vue des employés

Suggestions pour l'amélioration de la vie au travail les plus souvent mentionnées, groupe 2

Catégorie de suggestion	% l'ayant mentionnée	Commentaires les plus fréquents
Changement aux méthodes de travail	37 %	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le tri du courrier ayant fait l'objet d'un tri séquentiel Éliminer la méthode de livraison à deux liasses Accroître l'autonomie Rétablissement la livraison des colis
Changement aux heures de travail	36 %	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer la 2^e vague Mettre fin aux heures supplémentaires obligatoires Accorder des valeurs de temps pour la livraison des colis
Solution aux problèmes d'itinéraire	22 %	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'évaluation des itinéraires Veiller à ce que les itinéraires soient plus équitables Raccourcir certaines boucles

Selon la consultante Jane Beach, les résultats montrent une importante corrélation entre quelques problèmes clés et bon nombre des difficultés recensées. Apporter des solutions à ces quelques problèmes permettrait de résoudre bien des difficultés. Il s'agit 1) des heures supplémentaires obligatoires, 2) des relations entre les superviseurs et les travailleurs et travailleuses et 3) des congés de maladie.

Dans les groupes de discussion, les membres ont souligné l'importance de faire respecter les droits déjà prévus à la convention collective, par exemple, suivre les règles d'attribution des heures supplémentaires et faire appel aux comités de santé et de sécurité. D'autres dispositions de la convention collective peuvent être d'un grand secours si elles sont suivies à la lettre, comme obtenir des congés compensatoires après avoir travaillé des heures supplémentaires.

Dans le présent article, nous avons décrit quelques-uns des résultats les plus marquants du sondage. D'autres tendances se dégagent des données analysées et sont décrites dans le rapport intégral. Dès que le rapport sera terminé, le STTP le fera parvenir aux sections locales qui ont participé au sondage et le mettra à la disposition de tous les membres.

Solidarité à l'échelle mondiale

Les syndicats Paltel et PPSWU appuient notre lutte

En septembre dernier, le frère Denis Lemelin, président national du STTP, s'est rendu à Amman, en Jordanie, pour participer à une réunion de la division poste et logistique d'UNI-Monde. Le frère Lemelin en a aussi profité pour rencontrer deux syndicats des postes de la Palestine : le syndicat Paltel et le syndicat palestinien des travailleuses et travailleurs des services postaux (Palestinian Postal Services Workers' Union – PPSWU).

Le STTP entretient une relation de longue date avec Paltel. Dans le passé, le STTP a mis sur pied un projet en vue d'aider à former les militantes et militants de Paltel et à syndiquer les chauffeurs-livreurs palestiniens. Le STTP a aussi fait venir des représentantes et représentants de Paltel au Canada et au Québec pour qu'ils puissent parler de leur travail avec les membres du STTP. À la réunion de septembre en Jordanie, le frère Lemelin et les représentants de Paltel ont discuté des formes de coopération possibles entre les deux syndicats.

Le frère Lemelin a aussi rencontré des militantes et militantes du PPSWU. Ce syndicat, dont la fondation est assez récente, représente environ le tiers des factrices et facteurs de la Palestine. Le PPSWU est parvenu à syndiquer des travailleuses et travailleurs des postes dans les pires conditions imaginables et il ne ménage aucun effort pour syndiquer le reste des effectifs du service postal. Le syndicat subit non seulement les pressions de l'employeur, mais il œuvre aussi dans le cadre d'une guerre et d'une occupation continues.

Malgré l'ampleur des obstacles qu'il doit surmonter, le PPSWU n'a pas hésité à témoigner son appui au STTP. Le syndicat palestinien a fait imprimer des t-shirts « Sauvons Postes Canada » pour ses membres et, en janvier dernier, durant la visite de Stephen Harper à Ramallah, des membres du PPSWU ont essayé de faire du piquetage, munis de pancartes « Sauvons Postes Canada », sur les lieux de l'activité à laquelle participait le premier ministre Harper. Leur petite manifestation a toutefois été refoulée par la police.



Denis Lemelin et Imad Temiza, représentant du syndicat palestinien des travailleuses et travailleurs des services postaux.

Le frère Lemelin et les militantes et militants du PPSWU ont discuté du travail de solidarité que pourraient effectuer les deux syndicats. Le STTP s'emploie à faciliter l'adhésion du PPSWU à UNI, et il est impatient de consolider son partenariat avec ses confrères et confrères du service postal palestinien.

Conférence nationale sur les droits de la personne : un lieu d'échanges



Une cérémonie autochtone traditionnelle de bienvenue a marqué l'ouverture de la conférence sur les droits de la personne qui a eu lieu à Ottawa du 19 au 22 juin dernier. Il y avait dix ans que le STTP n'avait pas tenu de conférence sur les droits de la personne. La conférence, qui a réuni 140 déléguées et délégués des huit régions, s'est déroulée sous le thème « Consolider nos forces, susciter le changement ». Le Comité national des droits de la personne a organisé la conférence pour former des réseaux, tisser des liens de solidarité et élaborer un plan d'action rassemblant les quatre groupes de travailleurs et travailleuses revendiquant l'équité : les personnes de couleur, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les personnes autochtones et les personnes LGBTQ.

Durant la conférence, le groupe New Tradition Music a redonné vie à bon nombre de nos chansons syndicales favorites et, à la toute fin, des artistes du « spoken word » ont livré un numéro sans pareil sur les délibérations de la conférence. Quatre anciens membres du Conseil exécutif national qui s'identifient à l'un des groupes revendiquant l'équité se sont adressés aux déléguées et délégués sur vidéo. Il s'agit des conseurs Caroline Lee, Cindy McCallum-Miller et Lynn Bue, et du frère Irwin Nanda. Parmi les conférencières et conférenciers invités, il y avait la conseure Marie-Clarke Walker, du Congrès du travail du Canada, et le frère Larry Rousseau, de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Durant la conférence, les déléguées et délégués ont participé à quatre différents ateliers, animés par des

membres du Comité national des droits de la personne. Comment susciter le changement dans notre Syndicat, comment communiquer efficacement et comment mobiliser les membres étaient les thèmes des trois premiers ateliers. Le quatrième visait à offrir aux participantes et participants une occasion d'apprendre à mieux connaître les autres groupes revendiquant l'équité, de se sensibiliser aux défis qu'ils doivent relever et d'acquérir des aptitudes pour devenir de meilleurs alliés.

A cours de la conférence, les déléguées et délégués ont été invités à répondre à la question suivante : « Que signifie pour vous les droits de la personne ? » tout en se faisant prendre en photo s'ils le désiraient. Parmi les nombreuses réponses recueillies, il y avait les suivantes :

- Ne pas faire des suppositions
- Communiquer sans barrière
- Reconnaître et accepter les questions de santé mentale
- Survivre, oui, mais aussi s'épanouir

La conférence a permis de créer un espace où les membres du STTP qui revendentiquent l'équité ont pu se réunir dans toute leur diversité pour mettre en commun leurs histoires et leurs expériences de lutte. Il va sans dire que l'inclusion et la diversité contribuent à renforcer le STTP.

Retraités, mais toujours actifs!

Les membres du STTP ne seront pas étonnés d'apprendre que le gouvernement Harper a lancé une attaque en règle contre les régimes de retraite à prestations déterminées. Cette attaque s'inscrit dans le droit fil de l'idéologie conservatrice, selon laquelle il n'appartient pas aux gouvernements et aux employeurs de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses puissent vivre en toute dignité une fois à la retraite.

Depuis toujours, travailleurs, travailleuses et syndicats se portent à la défense des régimes de retraite à prestations déterminées. À la table de négociation, ils acceptent des hausses de salaire moindres en échange de la sécurité que leur procurera ce type de régime durant leurs vieux jours. Le mouvement syndical reconnaît aussi depuis longtemps la nécessité de donner accès à de bons régimes de retraite aux 12 millions de Canadiens et Canadiennes qui n'en ont pas au travail.

Le gouvernement veut imposer un modèle de régimes de retraite à prestations cibles. Il pourrait le faire au moyen d'une loi qui annulerait de manière rétroactive notre régime de retraite à prestations déterminées. Il y a de bonnes raisons de croire qu'une telle mesure législative serait inconstitutionnelle, mais il y a aussi de bonnes raisons de ne pas prendre ce scénario à la légère et de le combattre, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir.

Les membres à la retraite s'organisent à l'échelle locale

Le Conseil exécutif national du STTP sait qu'il a besoin de l'aide, et même du leadership, des membres à la retraite pour mener la bataille pour le maintien de notre régime de retraite et l'accessibilité du service postal public. Il a choisi de se tourner vers sa base et de soutenir le militantisme au sein des sections locales et des régions, plutôt que d'imposer une démarche venant d'en haut.

Le paragraphe 9.23 des statuts nationaux encourage les sections locales à « former un comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités »

Le 8 octobre, des travailleuses et travailleurs retraités de Postes Canada ont manifesté à Saint John, au Nouveau-Brunswick, devant le bureau du député conservateur Rodney Weston. Parmi les orateurs figuraient Pat Hay, président de l'association des syndicalistes retraités du Nouveau-Brunswick (NBFUR); Patrick Clifford et Steve Drost, tous deux de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick.

pour « faire des recommandations » au comité exécutif local sur les régimes de retraite, sur la négociation d'améliorations et de changements aux régimes de retraite et aux avantages sociaux des membres retraités et sur des propositions d'éducation en matière de retraite. Cette disposition existe depuis plus de dix ans, mais seules quelques sections locales l'ont mise en application. C'est le temps ou jamais de mettre sur pied ces comités locaux. Le secrétaire-trésorier national aidera les sections locales qui voudront former un tel comité.

En plus de mettre sur pied un comité local sur les régimes de retraite et les avantages sociaux, certains membres à la retraite, notamment dans les régions de Vancouver et de London, ont créé des organisations locales dotées de leurs propres règlements administratifs. Ces organisations sont

C'est le temps ou jamais de mettre sur pied ces comités locaux.

idéales, car elles permettent à un groupe de membres à la retraite provenant de plusieurs sections locales de mettre en commun leurs ressources et de les utiliser de manière efficace. Ces organisations peuvent mobiliser les membres retraités du STTP et des autres syndicats des postes, soit le SEPC (AFPC) et l'ACMPA, afin de travailler directement avec nos alliés, comme l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC), qui relève du Congrès du travail du Canada, et ses associations provinciales affiliées. L'organisation de Vancouver, qui regroupe de nombreuses associations locales, a tenu des réunions auxquelles ont participé des centaines de membres retraités pour discuter des régimes de retraite. Pour sa part, l'organisation formée à London s'est jointe aux militantes et militants de l'ASRC pour organiser des manifestations dénonçant les compressions imposées aux régimes de retraite à

prestations déterminées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces organisations de membres retraités et sur leurs activités, communiquez avec les organisatrices en chef : Elaine McMurray, à London (elaine.mcmurray009@sympatico.ca), et Marion Pollack, à Vancouver (marion.pollack@gmail.com). Pour en savoir davantage sur l'ASRC, visitez son site Web au www.syndicalistesalaretraite.ca.

Autres initiatives

Le STTP encourage la mise sur pied d'organisations au palier local, et il appuie les initiatives qui permettent à un réseau national de membres retraités du STTP de faire connaître leurs expériences en matière d'organisation et de prendre part à la lutte nationale que mènent les personnes retraitées pour protéger leurs régimes de retraite et faire en sorte qu'un nombre accru de travailleurs et travailleuses puissent en bénéficier.

À cette fin, le palier national du STTP offre notamment un soutien administratif aux militantes et militants de toutes les régions pour qu'ils participent à des conférences téléphoniques et discutent des activités prévues dans leur région respective ou proposent des initiatives qui pourraient être mises sur pied au palier national. Les militantes et militants retraités discutent aussi de la démarche du STTP relativement à l'élection de membres retraités au comité de consultation et de communication. Pour en savoir davantage à ce sujet, communiquez avec Evert Hoogers (evert.hoogers@gmail.com).

Il faut aussi souligner le projet national mis sur pied par un groupe de membres retraités du STTP pour mobiliser les alliés et les inciter à participer à des actions politiques visant la défense de nos régimes de retraite et la bonification du Régime de pension du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Le 8 octobre dernier, des manifestations ont eu lieu à Toronto et à St. John (Nouveau-Brunswick), en même temps que se tenait le Sommet national sur la réforme des pensions. Les deux manifestations ont été couvertes par les médias. Celle de Toronto a accueilli des syndicalistes bien connus, certains actifs, d'autres à la retraite, dont Jean-Claude Parrot, et l'actuel président du CTC, Hassan Yussuff. Pour en savoir davantage sur ce projet national, communiquez avec l'ancien directeur national du STTP et organisateur en chef Peter Whitaker (peter-manon@rogers.com). La participation des membres retraités est essentielle.

Une manifestation a eu lieu à Toronto le 8 octobre dans le cadre du Sommet national sur la réforme des pensions – Au nombre des orateurs se trouvaient Elaine McMurray, présidente de la section de London de l'ASRC et ancienne DRÉO de l'Ontario (STTP); Hassan Yussuff, président du CTC; Jean-Claude Parrot, ancien président national du STTP et ancien vice-président du CTC; Jo-Ann Hannah, directrice du Service des pensions et avantages sociaux d'Unifor, et Herb John, président de la Fédération nationale des retraités.

Vous êtes membre à la retraite du STTP ou sur le point de le devenir? Pour 20 \$ seulement par année, devenez membre de la principale association qui défend la sécurité financière et les avantages sociaux des gens à la retraite.

Adhérez à l'Association des syndicalistes à la retraite du Canada dès aujourd'hui!

Obtenez le formulaire d'adhésion en ligne : syndicalistesalaretraite.ca/devenir-membre/

Ou communiquez avec :

Association des syndicalistes à la retraite du Canada
2841, promenade Riverside, Ottawa (Ontario) K1V 8X7
Tél. : 613-526-7422



À London (Ontario), des membres à la retraite de l'ASRC manifestent pour souligner la Journée nationale des aînés, le 1^{er} octobre.

CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS DU 17 AU 28 FÉVRIER 2014

1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 17 au 28 février 2014 au bureau national du Syndicat, à Ottawa, pour effectuer sa troisième vérification du mandat 2011-2015.

Nous avons, ainsi que le prévoient les paragraphes 4.96 à 4.99 des statuts nationaux, effectué la vérification des transactions financières du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les livres de la trésorerie nationale, les pièces justificatives se rapportant aux dépenses, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux des paliers national et régional ainsi que tout autre document que nous avons jugé utile et nécessaire pour une saine administration des fonds du Syndicat.

2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Les membres formant le Conseil national des syndics sont :

Région du Centre	conseur Bev Collins	Présidente
Région du Pacifique	confrère Anthony Holzer	Secrétaire
Région de l'Atlantique	confrère Kevin Peterson	Membre
Région du Québec	conseur Josée Lambert	Membre
Région du Montréal métropolitain	confrère Roland Savard	Membre
Région du Toronto métropolitain	conseur Adele Chaplain	Membre
Région de l'Ontario	conseur Donna Hardy	Membre
Région des Prairies	conseur Arla Mepham	Membre

Au cours de sa toute première réunion, qui a eu lieu le 13 février 2012, le Conseil national des syndics a élu la conseur Bev Collins, de la région du Centre, à titre de présidente, et le confrère Anthony Holzer, de la région du Pacifique, à titre de secrétaire.

Les conseurs Josée Lambert et Adele Chaplain n'ont pas pu participer à la troisième vérification. Elles ont été remplacées par le 1^{er} membre suppléant de leur région respective, soit le confrère Jean Marcon, de la région du Québec, et le confrère Bright Acquah, de la région du Toronto métropolitain.

3. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil national des syndics a vérifié toutes les résolutions et tous les registres des procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, en s'attardant aux résolutions comportant des transactions financières, conformément au paragraphe 4.99 des statuts nationaux.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics constate que plusieurs résolutions ne précisent pas le montant des dépenses prévues d'une manière qui lui permettrait de vérifier adéquatement si les dépenses en question sont conformes aux statuts nationaux. Une des résolutions examinées fait appel à quatre membres pour travailler à une campagne, mais l'échéancier et les dépenses requises ne sont pas indiqués.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Conseil exécutif national déclare irrecevable toute résolution qui ne comporte pas d'estimation des coûts, et ce, jusqu'à ce que le coût estimé et, au besoin, l'échéancier prévu, y soit annexé.

Le Conseil exécutif national comprend l'intention de la recommandation et s'efforce de s'y conformer chaque fois qu'il adopte des résolutions. Dans les quelques cas où les renseignements demandés par les syndics n'étaient pas connus au moment des faits, le Syndicat ne pouvait pas attendre et se devait de donner suite à l'action requise. Une résolution ne devrait être déclarée irrecevable que si elle est contraire aux statuts nationaux, ce qui n'était pas le cas dans les exemples cités par les syndics.

4. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 17 au 28 février 2014, conformément au paragraphe 4.96 des statuts nationaux, pour effectuer sa troisième vérification depuis le congrès national de 2011. La vérification du Conseil national des syndics a porté sur une année entière, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

La quatrième vérification du Conseil national des syndics aura lieu du 16 au 27 février 2015. Durant cette période, trois comités tiendront des réunions au bureau national du STTP :

- Réunion du Comité des statuts – du 9 au 23 février 2015;
- Réunion du Comité des résolutions générales et des politiques nationales – du 17 au 23 février 2015;
- Réunion du Comité national des droits de la personne – du 21 au 23 février 2015.

Dans le cadre de la quatrième vérification, le Conseil doit préparer et terminer le rapport qu'il présentera au congrès national de 2015.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la prochaine vérification, qui aura lieu en 2015, soit prolongée de trois jours pour l'ensemble des membres du Conseil national des syndics afin de permettre au Conseil d'effectuer sa vérification et de préparer et de terminer le rapport qu'il présentera au congrès national de 2015;

Le Conseil exécutif national accepte que la quatrième vérification du Conseil national des syndics (CNS) se tienne du 26 janvier au 8 février 2015. Ainsi, le CNS bénéficiera de plus de temps pour effectuer la vérification et préparer son rapport en vue du congrès national. De plus, en tenant la quatrième vérification à ces dates, les membres du CNS ne seront pas empêchés de participer au Comité des statuts ou au Comité des résolutions générales et des politiques nationales.

- Que, pour sa quatrième vérification qui aura lieu en 2015, le Conseil national des syndics se réunisse au bureau national du 21 janvier au 6 février et qu'une réunion par vidéoconférence ait lieu le 6 février 2015 avec le Conseil exécutif national pour que le Conseil national des syndics puisse y présenter son rapport.

Des arrangements seront pris pour que Conseil national des syndics puissent présenter le rapport de la quatrième vérification au Conseil exécutif national par vidéoconférence le 6 février 2015.

5. DÉPENSES LIÉES À LA GRÈVE ET AU « LOCK-OUT »

Au cours de la présente vérification, le Conseil national des syndics a vérifié les montants qui ont été prélevés du fonds de défense pour payer le coût des activités légales liées à la grève et au « lock-out », conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux.

Les « montants dus par les sections locales » sont soustraits des ristournes destinées aux sections locales.

Les données du tableau ci-dessous correspondent aux états vérifiés des sections locales reçus au 30 juin 2013.

RÉGION	AVANCES SUR ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	ALLOCATIONS DE GRÈVE/LOCK-OUT	* AUTRES DÉPENSES	FONDS RETOURNÉS PAR LES SECTIONS LOCALES	MONTANTS DUS PAR LES SECTIONS LOCALES
Atlantique	650 368,00	568 267,00	4 993,31	77 107,69	
Québec	758 480,00	679 368,00	3 413,06	71 124,94	4 574,00
Montréal métro	1 906 025,00	1 427 651,00		478 374,00	
Centre	665 188,00	528 278,00	4 656,10	130 846,99	1 406,91
Ontario	1 606 248,05	1 238 984,00	7 875,08	358 548,47	840,50
Toronto métro	1 301 520,00	895 821,60	1 019,84	404 678,56	
Prairies	1 336 529,00	875 745,00	5 364,39	455 227,61	192,00
Pacifique	1 217 381,90	965 363,00	4 649,63	242 413,47	4 955,80
TOTAL	9 441 739,95	7 179 477,60	31 917,41	2 218 321,73	11 969,21

* Les dépenses liées aux allocations de grève ou de « lock-out » comprennent tous les frais bancaires engagés pour la distribution des allocations.

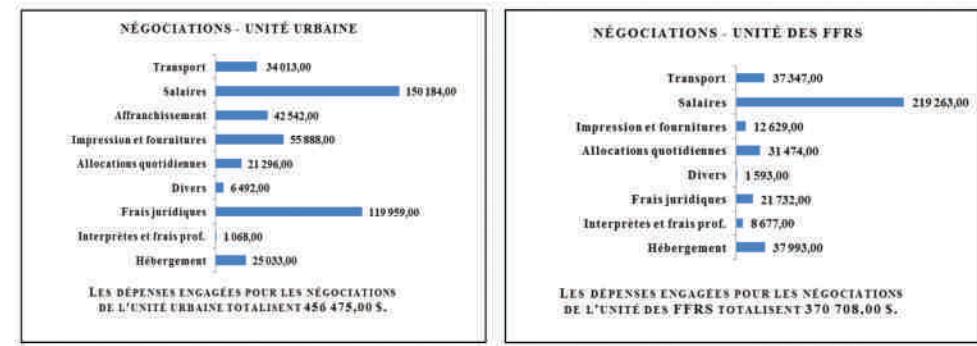
Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le secrétaire-trésorier national, conjointement avec les directeurs nationaux, veille à ce que les sections locales fassent parvenir leurs états financiers définitifs et les montants dus au bureau national du Syndicat.

Toutes les sections locales ont pleinement rendu compte des dépenses liées à la grève et au lock-out et toutes les avances impayées ont été comptabilisées.

6. DÉPENSES RELATIVES AUX NÉGOIATIONS

Durant la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a examiné les dépenses relatives aux négociations des diverses unités de négociation. Les tableaux ci-dessous indiquent les sommes dépensées.



Les dépenses engagées pour les négociations des 11 unités du secteur privé totalisent 96 514,00 \$.

7. RAPPORTS FINANCIERS LOCAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les états financiers reçus des sections locales pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les formulaires de rapport financier pour la période visée par la vérification ont été envoyés aux sections locales conformément au paragraphe 9.30 des statuts nationaux. Aux termes du paragraphe 9.29 des statuts nationaux, il incombe à toutes les sections locales de préparer des états financiers annuels et de les soumettre au secrétaire-trésorier national.

	N ^{bre} de sections locales dans la région	États financiers non remis pour 2012-2013	Sections locales sous tutelle	Non-paiement au conseil du travail ⁽¹⁾
Atlantique	35	2	0	18
Québec	32	1	0	11
Montréal métro	2	0	1	0
Centre	36	5	0	16
Toronto métro	2	2	0	2
Ontario	29	4	1	7
Prairies	35	15	1	10
Pacifique	36	8	0	15
Total	207	37	3	79

⁽¹⁾ Ne comprend pas les sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers pour l'année financière 2012-2013. Étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier si elles ont versé leur cotisation à leur conseil du travail, ou si elles sont exonérées de la faire.

- Pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, 37 sections locales n'ont pas remis leurs états financiers annuels, soit 4 sections locales de plus que pour l'exercice 2011-2012.
- Pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, 79 sections locales n'ont pas versé leur cotisation au conseil du travail, soit 23 sections locales de moins que pour l'exercice 2011-2012. Cette exigence est énoncée au paragraphe 9.42 des statuts nationaux.
- Quelques sections locales ne soumettent pas leurs états financiers annuels sur le formulaire prévu à cette fin, qui leur est envoyé par le secrétaire-trésorier national. Un certain nombre d'autres ne fournissent pas tous les renseignements exigés sur le formulaire et 69 états financiers présentent des résultats qui ne sont pas équilibrés.
- Les 37 sections locales qui n'ont pas présenté leurs états financiers visant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, plus les 69 sections locales dont les états financiers n'étaient pas équilibrés, représentent 51 % de l'ensemble des sections locales.
- Certaines sections locales ont d'autres fonds que le fonds général. Nous avons constaté que certaines sections locales fournissent l'information relative à ces comptes, alors que d'autres ne le font pas.
- Trois sections locales n'ont pas remis leur état financier annuel au cours des six dernières années, une section locale n'a pas remis depuis cinq ans, trois autres depuis quatre ans, trois autres depuis trois ans, et cinq autres depuis deux ans.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Une copie de l'avis en question est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

À chaque mois de juin, les sections locales sont avisées par écrit de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Celles qui négligent de remettre leurs états financiers annuels avant la fin de septembre reçoivent un rappel écrit, et une copie de cet avis est versée à leur dossier au bureau national.

- Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.42 des statuts nationaux. Lorsqu'une section locale ne verse pas sa cotisation au conseil du travail et du district, elle doit joindre une lettre d'explication à son état financier annuel.

- 7.5 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de rendre compte de tous les fonds de la section locale.

La lettre dont il est question dans notre réponse au paragraphe 7.1 a été modifiée pour rappeler aux sections locales la nécessité de rendre compte de tous les fonds qu'elles détiennent.

- 7.6 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec les sections locales concernées pour enquêter sur le non-respect du paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Si le secrétaire-trésorier national n'est pas satisfait des résultats de son enquête, il applique alors le paragraphe 9.31 des statuts nationaux.

Conformément au paragraphe 9.31 des statuts nationaux, le secrétaire-trésorier national retient les capitations des sections locales qui, après une année financière, ne se conforment toujours pas au paragraphe 9.29 des statuts nationaux.

8. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les comptes de dépenses liés aux activités syndicales pour lesquelles les directeurs nationaux ont reçu une avance. Au cours de la période visée par la présente vérification, 35 activités ont eu lieu dans les huit régions.

- 8.1 Toutes les régions ont remis leurs relevés de dépenses comme l'exige le paragraphe 5.13 des statuts nationaux. Les pièces justificatives incluses sont claires et facilement vérifiables.

Les membres du Conseil national des syndics sont conscients des efforts déployés par les régions, et nous invitons ces dernières à poursuivre sur cette voie.

- 8.2 Au 30 juin 2013, toutes les régions avaient un solde impayé. Il fallait s'y attendre compte tenu des délais entre le versement des avances, la tenue des activités et le rapprochement final des comptes.

9. DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BUREAUX RÉGIONAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les dossiers contenant les relevés bancaires, les états de rapprochement, les formulaires et les reçus des dépenses engagées par les bureaux régionaux du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

- 9.1 Les dépenses engagées par les bureaux des régions du Toronto métropolitain, des Prairies et du Pacifique sont payées par le bureau national. Les cinq autres régions ont remis leurs relevés de dépenses mensuels.
- 9.2 • Une des régions n'a pas rempli correctement les états de rapprochement bancaire relatifs aux dépenses du bureau et à celles des réunions (compte d'activités) pour la période visée par la présente vérification.
- 9.3 • Une des régions a omis d'envoyer au bureau national l'état de rapprochement bancaire relatif aux réunions (compte d'activités).

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que les directeurs nationaux veillent à ce que tous les états de rapprochement bancaire de tous les comptes soient dûment remplis puis présentés au bureau national.

Le secrétaire-trésorier national a demandé à son personnel de travailler avec les bureaux régionaux en cause afin de corriger les lacunes des états de rapprochement bancaire.

10. FRAIS D'ARBITRAGE

Durant la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a examiné les frais d'arbitrage pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les tableaux ci-dessous portent sur :

- Les frais d'arbitrage 2012-2013 du bureau national et des bureaux régionaux (comprend les honoraires d'arbitre, les frais d'annulation, les frais juridiques, les frais de témoin, les frais de recours aux plaideurs et plaideuses, les honoraires professionnels et autres);
- Les frais juridiques;
- Les frais relatifs aux plaideuses et plaideurs.

FRAIS D'ARBITRAGE	
1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	
National	681 280,15 \$
Atlantique	250 923,30 \$
Québec	190 430,93 \$
Montréal	241 691,31 \$
Centre	140 272,84 \$
Toronto	445 734,97 \$
Ontario	576 115,38 \$
Prairies	318 680,70 \$
Pacifique	254 984,67 \$
Total	3 100 114,25 \$

Les frais d'arbitrage totalisent 3 100 114,25 \$. Ce montant a été réparti entre les frais juridiques et les frais relatifs aux plaideurs et aux plaideuses, et entre le bureau national et les bureaux régionaux.

FRAIS JURIDIQUES	
National	469 092,49 \$
Atlantique	3 539,15 \$
Québec	84 050,75 \$
Montréal	127 749,53 \$
Centre	37 811,80 \$
Toronto	275 693,42 \$
Ontario	273 571,45 \$
Prairies	0,00 \$
Pacifique	38 184,09 \$
Total	1 309 692,68 \$

PLAIDEUSES ET PLAIDEURS	
National	0,00 \$
Atlantique	634,96 \$
Québec	416,39 \$
Montréal	0,00 \$
Centre	0,00 \$
Toronto	0,00 \$
Ontario	0,00 \$
Prairies	0,00 \$
Pacifique	19 673,68 \$
Total	20 725,03 \$

Le Conseil national des syndics est d'avis qu'il serait possible de faire une utilisation plus efficiente des frais juridiques.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Syndicat forme des plaideurs et plaideuses et les affecte à des arbitrages, conformément à l'alinéa 10.08 i) des statuts nationaux.

Le Conseil exécutif national craint que les dépenses qui donnent lieu au total auquel est parvenu le Conseil national des syndics aient été mal classées. Un examen est en cours pour vérifier l'exacitude des chiffres.

Le Syndicat a donné de la formation sur la procédure d'arbitrage régulière aux permanentes et permanentes syndicaux et aux plaideuses et plaideurs des régions qui utilisent les services de plaideurs et plaideuses. Il y a déjà un certain temps que le Syndicat a offert de la formation sur la procédure d'arbitrage formelle, mais il prévoit le faire. Les permanentes et permanentes syndicaux plaident de plus en plus de griefs à la procédure formelle et cette tendance continuera à réduire notre recours aux avocats.

- Que les permanentes et permanentes syndicaux jouent un plus grand rôle dans le processus d'arbitrage.

Le Syndicat s'attend des permanentes et permanentes syndicaux qu'ils plaident un plus grand nombre de griefs à la procédure d'arbitrage formelle aux paliers régional et national. Les permanentes et permanentes syndicaux nationaux se verront confier des dossiers de la procédure d'arbitrage régulière en vue d'améliorer leur compétence et leur confiance à défendre des cas à l'arbitrage formel.

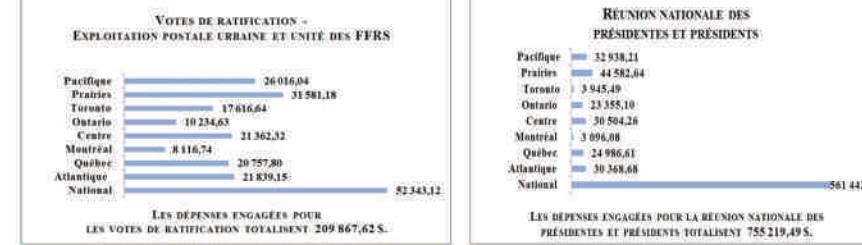
11. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS NATIONALES

- 11.1 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des activités menées à l'échelle nationale pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Durant la présente vérification, il a examiné les dépenses suivantes :

- Votes de ratification
- Réunion nationale des présidents et présidents de section locale tenue en avril 2013

11.2 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses de la deuxième session du Programme de



LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LES VOTES DE RATIFICATION TOTALISENT 209 867,62 \$.

LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LA RÉUNION NATIONALE DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS TOTALISENT 755 219,49 \$.

11.3 AUTRES RÉUNIONS NATIONALES OBLIGATOIRES

Les données du tableau suivant proviennent des états financiers vérifiés au 30 juin 2013 et vont du montant le plus élevé au moins élevé :

Nom du comité ou du conseil	Montant des dépenses
Comité national des droits de la personne	184 130 \$
Comité national des femmes	55 234 \$
Conseil national des syndics	42 865 \$
Comité national de la mesure du travail	22 206 \$
Comité national de santé et de sécurité	16 449 \$
Comité national de discipline et de résolution des conflits	9 425 \$

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Comité exécutif national s'applique à trouver des moyens de réduire les coûts liés à toutes les activités et réunions nationales sans toutefois que les mesures prises ne nuisent au travail de ces groupes.

Tous les membres du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national sont conscients des contraintes financières auxquelles le Syndicat fait face. Dans la planification et l'exécution de leurs activités, ils essaient d'être attentifs aux coûts et s'efforcent de limiter les dépenses de diverses façons. Ils négocient des réductions de prix avant d'octroyer un contrat, réalisent des économies en regroupant des activités, négocient des contrats nationaux, etc.

12. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

Le Conseil national des syndics a examiné les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des permanentes et permanentes syndicaux suppléants et des employées et employés à contrat travaillant pour le Syndicat.

Nous sommes préoccupés par le manque d'attention de certaines personnes à l'égard des questions administratives, financières et statutaires du Syndicat. Trop souvent, ces personnes remettent leurs relevés en retard ou regroupent les relevés de plusieurs mois en un seul. On craint que certaines ressources fassent l'objet d'une mauvaise utilisation voire même d'une utilisation abusive.

- 12.1 Au cours de la présente vérification, nous avons à nouveau constaté qu'un certain nombre de personnes ont combiné sur un seul relevé leurs dépenses de plusieurs mois plutôt que de soumettre un relevé tous les mois. Il est essentiel que ces relevés soient soumis tous les mois, même si aucune dépense n'a été engagée, pour que nous puissions comptabiliser avec exactitude et en temps opportun tous les types de congé.

- 12.2 Il arrive souvent que des dirigeantes ou dirigeants oublient de dater ou de signer le formulaire de demande de déplacement ou d'utilisation d'un véhicule personnel, et s'ils le soumettent, c'est souvent après le déplacement. Les paragraphes 7.53, 7.54, 7.55 et 7.56 indiquent clairement quelles autorisations doivent être obtenues. Il est donc préoccupant que ces autorisations ne soient pas toujours obtenues. Bien que les statuts nationaux n'exigent pas que les dépenses soient approuvées au préalable, voici ce que le Conseil exécutif national a répondu à la recommandation du Conseil national des syndics formulée lors de la première vérification du mandat 2011-2015 : « La procédure d'autorisation des déplacements adoptée par le Conseil exécutif national prévoit la préautorisation de tout déplacement. Le Syndicat s'attend à ce qu'elle soit respectée. Il n'est pas toujours possible d'obtenir une préautorisation officielle. Néanmoins, de tels cas devraient être l'exception, et non la règle. »

- 12.3 Au cours des récentes périodes de vérification, des améliorations louables ont été apportées à la facturation pour l'utilisation de téléphones cellulaires. Toutefois, certains membres reçoivent des remboursements beaucoup plus élevés que les coûts mensuels moyens, qui s'élèvent à 55 \$ environ.

- 12.4 Dans le rapport de la dernière vérification, le Conseil national des syndics a recommandé d'utiliser un journal de bord pour tous les véhicules loués ou appartenant au Syndicat qui sont utilisés par les dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanentes syndicaux. L'utilisation d'un journal de bord contribuerait grandement à éliminer la perception selon laquelle les véhicules loués ou appartenant au Syndicat servent à des fins personnelles et nous permettrait de consigner toute utilisation à des fins personnelles, comme l'exigent les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

- 12.5 L'utilisation des véhicules de location soulève de grandes préoccupations, et ce, depuis la 5^e vérification du mandat de 2005-2008. Dans ses réponses au Conseil national des syndics, le Conseil exécutif national renvoie à une étude comparative location-achat de véhicules qui indique que l'achat ne présente pas d'avantage net pour le Syndicat tant en ce qui concerne les coûts que la commodité. Toutefois, certaines régions continuent de louer des véhicules de manière continue plutôt qu'au besoin. Même si cette façon de procéder est plus économique que la location au jour le jour, elle mène à la perception selon laquelle ces véhicules servent non seulement à des fins syndicales, mais aussi à des fins personnelles, ce qui, selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada, constitue un avantage imposable pour les personnes concernées.

VÉHICULES DE LOCATION	

<tbl_r cells="2" ix="2" maxcspan="1" maxrspan="1

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

12.1 Que le secrétaire-trésorier national insiste auprès de tous les dirigeants et dirigeantes et les permanentes et permanents syndicaux sur l'importance de soumettre un relevé de dépenses *mensuel* et d'y indiquer tous les congés utilisés au cours du mois.

Une note sera envoyée à l'ensemble des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux pour leur rappeler l'importance de soumettre leur relevé de dépenses mensuel et d'y indiquer correctement tous les congés utilisés au cours du mois en question.

12.2 Que le secrétaire-trésorier national explique par écrit à l'ensemble des dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux l'importance de remettre les formulaires d'autorisation requis avec leur relevé de dépenses mensuel et l'obligation qui leur incombe de se conformer aux exigences des statuts nationaux.

Une note a été remise aux dirigeantes et dirigeants et aux permanentes et permanents syndicaux leur rappelant la nécessité de remettre les formulaires d'autorisation de déplacement dûment remplis. Les relevés incomplets ne sont pas traités tant que les manquements n'ont pas été corrigés.

12.3 Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que tous les membres qui continuent d'utiliser un forfait personnel n'obtiennent pas un remboursement plus élevé que le coût mensuel moyen du forfait national de téléphones cellulaires, qui, selon l'information transmise au Conseil national des syndics, s'élève à 55 \$ par mois.

La recommandation du CNS est actuellement en place.

12.4 Que l'utilisation d'un journal de bord, mentionnée dans les vérifications précédentes, devienne obligatoire pour tous les véhicules loués ou appartenant au Syndicat. Cette mesure facilitera non seulement la vérification, mais elle permettra aussi de consigner l'utilisation des véhicules à des fins personnelles, qui constitue un avantage imposable selon les lignes directrices de l'Agence du Revenu du Canada.

On trouve un journal de bord dans les véhicules qui appartiennent au Syndicat et dans ceux qui sont visés par un contrat de location de longue durée.

12.5 Que le paragraphe 7.43 des statuts nationaux soit respecté.

Le Conseil exécutif national effectuera l'achat de véhicules pour deux régions qui n'ont pas leur propre véhicule et qui dépendent de contrats de location de longue durée.

12.6 Que le secrétaire-trésorier national, de concert avec le Comité exécutif national, mette par écrit les lignes directrices actuelles relatives aux demandes d'allocations quotidiennes et les communique à tous les paliers du Syndicat, et qu'il exige que tous les dirigeants, dirigeantes, permanentes et permanents syndicaux incluent, dans leur relevé de dépenses mensuel, un rapport de leurs activités quotidiennes semblable à celui qui est présentement utilisé par certains membres, à l'appui de leurs demandes d'allocations quotidiennes.

La présente recommandation sera examinée en détail par les directeurs nationaux au cours de la réunion du Conseil exécutif national et des comités exécutifs régionaux qui se tiendra du 9 au 11 juin prochain. Les résultats de leur discussion seront communiqués par écrit à tous les paliers du Syndicat.

13. PRÉSENCE

Le Conseil national des syndics a examiné les congés annuels, les congés de préretraite, les congés de maladie et les congés pour raisons personnelles pris par les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux du bureau national et des bureaux régionaux.

Le Conseil national des syndics confirme que le suivi de l'assiduité est fondé sur un système de confiance, chaque dirigeante et dirigeant et permanente et permanent syndical étant responsable de rendre compte de son assiduité dans son relevé mensuel de dépenses.

Pour l'exercice 2012-2013, environ 2 492 jours de congé annuel n'avaient pas été pris au 30 juin 2013, ce qui représente environ 650 000 \$. Il s'agit d'une augmentation d'environ 300 jours par rapport à l'exercice 2011-2012.

Le Conseil national des syndics constate également que sur les 67 dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux visés par la présente vérification, quatorze d'entre eux possèdent douze semaines ou plus de crédits de congé annuel inutilisés, tandis que onze autres ont entre six et onze semaines de crédits accumulés.

Le Conseil national des syndics constate aussi que le Conseil exécutif national n'a pas donné suite à sa réponse à la question de l'assiduité soulevée dans le cadre de la deuxième vérification. Dans sa réponse, le Conseil exécutif national indiquait ce qui suit : « Les trois recommandations suivantes seront étudiées à fond par le Conseil exécutif national lors de la réunion de juin 2013 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux. »

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande de nouveau :

- Que le secrétaire-trésorier national veille à ce que tous les dirigeants et dirigeantes soumettent chaque mois un rapport d'assiduité.

Les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux inscrivent les congés qu'ils prennent sur leurs relevés de dépenses mensuels.

Les trois recommandations formulées ci-dessous seront examinées en détail par le Conseil exécutif national à sa réunion de juin 2014 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux.

- Que tous les dirigeants et dirigeantes et l'ensemble des permanentes et permanents syndicaux soient encouragés à utiliser leurs congés annuels, et que le paragraphe 7.38 des statuts nationaux s'applique aux jours de congé annuel qui n'auront pas été utilisés à la fin de chaque année financière.
- Que le secrétaire-trésorier national élabore et mette en œuvre une politique et une procédure en matière d'assiduité qui seront utilisées aux paliers régional et national pour assurer le suivi des congés annuels et des congés « pour raisons personnelles ».
- Que le secrétaire-trésorier national élabore et mette en œuvre un formulaire de congé national qui sera utilisé par tous les dirigeants et dirigeantes et par l'ensemble des permanentes et permanents syndicaux.

14. ASSURANCES

Conformément au paragraphe 4.99 a) des statuts nationaux, le Conseil national des syndics s'est assuré de l'existence d'une police d'assurance nationale contre les risques raisonnables de perte au 30 juin 2013. La police d'assurance comprend une protection contre la malhonnêteté d'un montant maximal de 50 000 \$ par incident.

La police d'assurance est maintenant disponible dans les deux langues officielles (français et anglais) depuis le 30 juin 2013.

15. CESSATION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT

Nous avons examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanents nationaux et régionaux qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leur fonction entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées :

Frais de déménagement et de relocalisation (para. 7.39) payés à sept membres :	77 659,09 \$
Congés annuels inutilisés (3,75 jours)	940,60 \$
Total :	78 599,69 \$

La personne qui a quitté son poste avait accumulé 3,75 jours de crédits de congé annuel, et une somme de 940,60 \$ lui a été versée. De plus, aucun membre ayant quitté son poste n'était visé par le paragraphe 12.02.

16. LISTES D'INVENTAIRE DES BUREAUX NATIONAL ET RÉGIONAUX

Pour que le secrétaire-trésorier national puisse comptabiliser adéquatement l'actif du Syndicat, comme le prévoit le paragraphe 4.55 des statuts nationaux, il doit avoir à sa disposition une liste d'inventaire du bureau national et des huit bureaux régionaux. Ces listes doivent indiquer tous les articles achetés par le Syndicat (classeurs, mobilier et matériel de bureau), à l'exception des fournitures de bureau.

Pour la période visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a constaté la mise à jour de la liste d'inventaire du bureau national, mais non celle des bureaux régionaux. En fait, le bureau national n'a pas la liste d'inventaire des bureaux régionaux, à l'exception d'une seule région, et la liste de cette région n'a pas été mise à jour durant la période visée par la vérification.

Le bureau national a pris l'initiative de filmer et de prendre des photos des articles figurant sur sa liste d'inventaire, mais aucun des bureaux régionaux ne l'a fait.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que les sept bureaux régionaux qui n'ont pas remis leur liste d'inventaire au bureau national le fassent d'ici le 1^{er} juin 2014;

Les inventaires des bureaux régionaux seront mis à jour et achevés avant le 1^{er} septembre 2014.

- Que le bureau régional qui a remis sa liste d'inventaire au bureau national veille maintenant à lui remettre une liste à jour de son inventaire;

- Que les régions filment et prennent en photo les articles de leur liste d'inventaire.

Chaque bureau régional filmera les articles de sa liste d'inventaire et remettra la vidéo avec sa liste d'inventaire.

- Que la liste d'inventaire des bureaux régionaux soit effectuée par le membre du Conseil national des syndics provenant de la région en question.

Le Conseil exécutif national estime que cette tâche ne fait pas partie du mandat du CNS. La situation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêt, puisque les syndics créeraient les dossiers qu'ils seraient ensuite tenus de vérifier.

17. FONDS SYNDICAUX

17.1 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2012-2013 qui ont été vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée. Ces états financiers fournissent des informations relatives au Fonds général, au Fonds de défense et au Fonds de réserve.

Comme le prévoit le paragraphe 7.13 des statuts nationaux, voici le tableau des soldes vérifiés de chacun des fonds au 30 juin 2013 en comparaison avec ceux du 30 juin 2012.

	30 juin 2013	30 juin 2012
Fonds général	0 \$	0 \$
Fonds de défense	17 354 511 \$	16 916 909 \$
Fonds de réserve	8 105 210 \$	5 286 565 \$

17.2 Conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux, les sommes habituellement versées au Fonds de défense ont été versées au Fonds général.

17.3 Le Conseil national des syndics a constaté que, pour la période de vérification, les virements de 5 % au Fonds de réserve ont été effectués mensuellement, ce qui est conforme au paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

Deux virgule cinq pour cent (2,5 %) des revenus du fonds de réserve sont alloués au financement des activités de syndicalisation externe, comme le prévoit le paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

18. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STTP

La Société immobilière STTP a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Par la suite, la société a été prorogée sous la *Loi des corporations* de l'Ontario le 16 juin 2009. La société est propriétaire de trois immeubles, de cinq condominiums résidentiels et de deux espaces à bureaux en copropriété :

- le bureau national du STTP situé au 377-385, rue Bank, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région de l'Ontario du STTP situé au 344, rue Sovereign, à London (Ontario);
- le bureau de la région du Pacifique du STTP situé au 999, rue Carnarvon, à New Westminster (Colombie-Britannique);
- cinq condominiums résidentiels situés au 1223, rue Wellington à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région du Québec du STTP situé au 5000, boulevard des Grands, bureau 340 à Québec (Québec);
- le bureau de la région du Montréal métropolitain du STTP situé au 565, Crémazie Est, bureau 4400, à Montréal (Québec).

Le financement pour l'achat des immeubles et le capital social ont été obtenus au moyen du placement de sommes tirées du fonds de défense qui ne portent pas d'intérêt et n'ont pas de mode de remboursement déterminé. Selon les états financiers vérifiés au 30 juin 2013, le solde de l'hypothèque commerciale (consentie par la banque Toronto Dominion) est de 917 727 \$ pour les condominiums résidentiels. La valeur nette des actifs de la Société immobilière STTP, énumérés ci-dessus, atteint 9 071 407 \$.

19. RAPPORTS FINANCIERS

19.1 Le Conseil national des syndics constate que les états financiers de la période visée par la vérification n'ont pas été envoyés aux sections locales conformément au paragraphe 4.50 des statuts nationaux.

19.2 Le Conseil national des syndics a examiné les prévisions budgétaires envoyées aux sections locales, conformément au paragraphe 7.02 des statuts nationaux, et adoptées par le Conseil exécutif national à sa réunion du 15 août 2013.

19.3 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2012-2013, vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée et adoptés par le Conseil exécutif national à sa réunion de janvier 2014. Le point 17.1 du présent rapport fait état du solde des divers fonds syndicaux.

20. MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU STTP

20.1 Tout le personnel administratif qui travaille au bureau national et aux bureaux régionaux est visé par une convention collective négociée entre le STTP et leur syndicat respectif.

	Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB 225)	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 1979)
Nbre d'employées et employés	47 plus une personne affectée à un remplacement au bureau national	22 plus une personne affectée à un remplacement temporaire
Début de la convention collective	1 ^{er} janvier 2012	16 août 2009
Fin de la convention collective	30 juin 2015	15 août 2013

20.2 Au 30 juin 2013, le STTP comptait trois employées et employés des services administratifs visés par des contrats de travail individuels. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

1. Directrice des finances et de l'administration avril 2016
2. Directeur de la technologie de l'information décembre 2014
3. Directrice, affaires électroniques août 2012

20.3 Pour l'année financière se terminant le 30 juin 2013, le Conseil national des syndics a constaté que les membres de l'unité de négociation du SEPB 225, aux bureaux national et régionaux, comptaient environ 226 journées de congé annuel inutilisées et reportées, ce qui correspond à environ 56 000 \$.

Les membres de l'unité de négociation du SCFP 1979 travaillant au bureau national comptaient pour leur part environ 726 journées de congé annuel inutilisées et reportées, ce qui correspond à environ 192 390 \$.

Le tableau reproduit ci-dessous illustre le nombre de semaines de congé annuel non utilisées qui ont été reportées pour les 47 membres de l'unité du SEPB 225 et les 22 membres de l'unité du SCFP 1979.

	Nbre de personnes ayant reporté des congés	Moins de 7 jours	De 1 à 3 semaines	De 3 à 12 semaines	Plus de 12 semaines
SEPB 225	19	9	5	4	1
SCFP 1979	22	5	7	5	5

Le Conseil national des syndics est fortement préoccupé par ce coût non réalisé totalisant environ 248 390 \$ lié aux congés annuels inutilisés des membres des unités de négociation du SEPB 225 et du SCFP 1979.

21. FONDS D'ÉTUDES JOE DAVIDSON

Le Conseil national des syndics a examiné la documentation indiquant que les bourses d'études ont été octroyées conformément au paragraphe 11.04 des statuts nationaux.

En août 2012, une conseur de la région des Prairies a reçu une bourse de 8 276,68 \$ pour payer les allocations quotidiennes, les déplacements, les frais d'inscription, les frais de garde d'enfants et les salaires perdus liés à sa participation au Collège canadien des travailleurs du Congrès du travail du Canada. Une autre conseur de la région de l'Ontario a reçu une bourse de 7 698,30 \$ pour payer les frais d'inscription, les allocations quotidiennes, les déplacements et les salaires perdus liés à sa participation, en mai 2013, à un cours offert par le Collège canadien des travailleurs du Congrès du travail du Canada.

22. PAIEMENT DES CONGÉS POUR FONCTIONS SYNDICALES (CLAUSE 26.06) DE L'UNITÉ DE L'EXPLOITATION POSTALE URBAINE

22.1 Selon l'information obtenue dans le cadre de la présente vérification, au 30 juin 2013, le bureau national a versé un montant de 198 103,96 \$ à Postes Canada en paiement de tous les congés pour fonctions syndicales pris avant avril 2000. Une section locale possède encore un solde de 6 441,09 \$.

Le bureau national continuera à recouvrer toutes les sommes impayées auprès des sections locales concernées.

22.2 Pour la troisième vérification, qui vise la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, le Conseil national des syndics a aussi vérifié les sommes que Postes Canada a retenu des cotisations syndicales destinées au palier national, comme le prévoit l'alinéa 26.06 h).

Sommes retenues :

Juillet 2012	18 701,23 \$
Août 2012	18 688,78 \$
Septembre 2012	23 905,68 \$
Octobre 2012	27 047,01 \$
Novembre 2012	22 179,91 \$
Décembre 2012	17 007,57 \$
Janvier 2013	39 410,45 \$
Février 2013	20 928,80 \$
Mars 2013	37 423,62 \$
Avril 2013	19 429,59 \$
Mai 2013	28 517,58 \$
Juin 2013	21 096,42 \$

Le montant total des sommes retenues pour cette période de douze mois s'élève à 294 336,64 \$. Il s'agit d'une baisse importante de 306 947,83 \$ par rapport à la vérification annuelle précédente.

22.3 Pour plusieurs sections locales, il est de pratique courante que le bureau national déduise de leurs ristournes le montant correspondant au congé pour fonctions syndicales. Le Conseil national des syndics craint que les sections locales ne suivent pas les étapes énoncées à la clause 26.06 de la convention collective, en particulier l'alinéa 26.06 f), ayant qu'elles ne demandent au bureau national de déduire de leurs ristournes le montant de la facture de Postes Canada.

L'alinéa 26.06 f) indique ce qui suit :

« Si le Syndicat, ou selon le cas, la section locale, est d'opinion que la facture contient une erreur, il ou elle doit, dans le délai prévu à l'alinéa 26.06 d), fournir par écrit à la Société des explications détaillées au sujet de la présumée erreur. Tout somme réclamée sur la facture qui n'est pas contestée, doit être réglée dans le délai prévu à l'alinéa 26.06 d). »

Si les sections locales visées ne vérifient pas les factures qu'elles reçoivent de la Société canadienne des postes, le bureau national n'a alors aucun moyen de savoir si la facture contient ou non des erreurs. La Société canadienne des postes pourrait ainsi se voir verser des milliers de dollars auxquels elle n'a pas droit et qui, en réalité, devraient revenir aux sections locales. Au cours de l'année financière 2011-2012, un total de 446 mois de congés pour fonctions syndicales ont été déduits des ristournes locales. Pour l'année financière 2012-2013, ce total a subi une légère baisse de 126 mois.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

22.1 Que le secrétaire-trésorier national continue de recouvrer, auprès de la section locale concernée, les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000. Tel qu'il est indiqué dans le rapport de la deuxième vérification du Conseil national des syndics, le secrétaire-trésorier national veille à ce que les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000 soient entièrement recouvrées avant la fin de l'exercice 2013-2014.

Les montants impayés datant de la période d'avant avril 2000 ont été recouvrés au cours de l'exercice 2013-2014.

22.2 Que le palier national continue de recouvrir les sommes liées aux congés pour fonctions syndicales et qu'il encadre (formation et éducation) les sections locales qui ne font pas les paiements de la façon prévue à la clause 26.06 de la convention collective urbaine.

Le recouvrement auprès des sections locales des sommes retenues par Postes Canada à même les ristournes versées aux sections locales se poursuit et ne fait porter aucune responsabilité au bureau national. Lorsque ce processus révèle qu'une section locale pose problème, on demande au directeur national d'intervenir auprès de la section locale.

22.3 Que le secrétaire-trésorier national continue d'envoyer aux directeurs nationaux concernés, en copie conforme, la lettre mensuelle qu'il fait parvenir aux sections locales et qu'il indique en objet « Factures non payées déduites par la SCP ».

Le bureau national a pris les mesures nécessaires pour que les bureaux régionaux (directeurs nationaux) reçoivent une copie des lettres envoyées à leurs sections locales respectives au sujet de la facturation des congés pour fonctions syndicales.

23. COMITÉ DE L'ANNEXE « AA »

Le Conseil national des syndics a vérifié les coûts du Comité de l'annexe « AA » pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le comité est composé de deux membres du STTP qui travaillent avec la Société à cerner, à mener et à évaluer des projets liés à la cueillette et à la livraison du courrier.

Le STTP a payé un montant de 95 943,31 \$, qui correspond à sa portion des coûts du Comité.

24. COMITÉ DE TRANSITION

Le Comité de transition a terminé ses opérations en décembre 2012. En juin 2013, il restait une somme de 15 080,68 \$ à recevoir de Postes Canada pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012.

25. FONDS NÉGOCIÉS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Conseil national des syndics a examiné l'état des fonds compris dans les différentes conventions collectives, qui ont été négociés à l'intention des membres.

Selon les états financiers vérifiés du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013			
Fonds de garde d'enfants	Fonds international	Fonds d'éducation	
Revenus	1 700 093,63 \$	174 589,46 \$	2 639 094,49 \$
Dépenses	1 832 463,16 \$	174 589,46 \$	2 326 069,69 \$
(Déficit) / Excédent	(132 369,53) \$	0 \$	313 024,80 \$
Solde au 30 juin 2013	3 351 310,47 \$	200 000,00 \$	1 483 033,80 \$

Les états financiers ont été préparés à l'aide des normes comptables pour les organismes sans but lucratif et ont été révisés rétroactivement à l'année 2011-2012.

FONDS D'ÉDUCATION – UNITÉS DE NÉGOCIATION DU SECTEUR PRIVÉ

Nous avons aussi examiné l'état des fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé. Selon un imprimé d'ordinateur au 30 juin 2013, les soldes sont :

RMS Pope – Bedford (Atlantique)	1 000 \$
SMC – Bedford (Atlantique)	23 580 \$
Easy Express – Fredericton (Atlantique)	1 000 \$
Bee Clean – Windsor (Ontario)	450 \$
Bee Clean – Hamilton (Ontario)	1 300 \$
Bee Clean – Waterloo (Ontario)	150 \$
Dynamex – Red River (Prairies)	28 465 \$
Total	55 945 \$

26. SYNDICALISATION EXTERNE

26.1 Selon l'information obtenue au cours de la présente vérification, le tableau suivant présente l'état du fonds destiné au financement de la syndicalisation externe :

Solde au 30 juin 2012	996 675,84 \$
Plus 2,5 % du fonds de réserve (du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013)	748 825,17 \$
Moins les dépenses pour la période du 1 ^{er} juillet au 30 juin 2013	(267 410,27) \$
Solde au 30 juin 2013	1 478 070,74 \$

Il est à noter que les frais légaux connexes ne sont pas imputés au fonds réservé à la syndicalisation externe.

26.2 Pour la période visée par la vérification, nous avons relevé ce qui suit.

Parmi les 24 unités actives du secteur privé :

- quatre unités de l'entreprise RMS Pope n'ont pas versé de cotisations syndicales au bureau national. Le processus de recouvrement est en cours.

Nous continuerons à suivre de près l'évolution de ce dossier lors de la prochaine vérification.

En ce qui concerne le fonds d'éducation, sur les trois unités qui y participent, le Syndicat a reçu des sommes des entreprises Dynamex de Red River et d'EMC à Bedford.

27. PRÉCOMpte ET EFFECTIF

Le Conseil national des syndics a fait la vérification des précomptes et de l'effectif, conformément au sous-alinéa 4.99 e) de nos statuts nationaux pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fin d'analyse. Les relevés désignent tous les employés et employées comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaires » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- « Membres en règle » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Membres » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Rand » à plein temps, temps partiel et temporaire.

Note :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux.
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du *Code canadien du travail* pour recueillir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.11 des statuts nationaux.
- Le Conseil national des syndics veut continuer à vous présenter les précomptes et les effectifs sur une période de 6 mois pour une représentation plus ventilée, même si la vérification est sur une base annuelle maintenant.
- Pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, il y a eu une diminution des effectifs d'environ 3%, soit 1 502 membres.

TABLEAU N°1

(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES EN RÈGLE, MEMBRES ET FORMULE RAND PAR SECTEUR DE NÉGOCIATION 1 ^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012				
	EXPLOITATION URBAINE	FFRS	SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012	45 063	7 665	728	53 456
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2012	44 652	7 435	571	52 658
Variation</				

TABLEAU N°3

(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 ^{er} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012	47 393	1 927	4 548	53 868
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2012	47 401	2 182	3 476	53 059
Variation	(8)	(255)	1 072	809

Note : 412 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.401 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 94 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

MOYENNE DU NOMBRE DE MEMBRES PAR STATUT 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2013				
	MEMBRES EN RÈGLE	MEMBRES	RAND	TOTAL
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2013	46 153	2 050	4 176	52 378
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2012	47 393	1 927	4 548	53 868
Variation	(1 240)	123	(372)	(1 490)

Note : 424 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.412 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 101 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

TABLEAU 4

(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR RÉGION, PAR GROUPE ET PAR SECTEUR DE NÉGOICATION 1 ^{er} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012									
RÉGION	UNITÉ DE L'EXPLOITATION URBAINE					UNITÉ PRIVÉ	UNITÉ RURALE	TOTAL	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu				
Atlantique	1 237	1 437	31	6	11	2 722	124	933	3 779
Québec	905	2 357	5	0	1	3 268	18	1 542	4 828
Montréal métro	2 819	3 288	161	10	12	6 290	37	208	6 535
Centre	1 573	2 184	36	6	3	3 802	91	1 157	5 050
Toronto métro	4 203	3 147	225	17	5	7 597	96	354	8 047
Ontario	2 018	5 091	63	10	1	7 183	84	1 371	8 638
Prairies	3 210	4 447	113	16	2	7 788	228	1 429	9 445
Pacifique	2 213	4 120	70	6	4	6 413	50	671	7 134
Total	18 178	26 071	704	71	39	45 063	728	7 665	53 456

NOMBRE MOYEN DE MEMBRES PAR RÉGION, PAR GROUPE ET PAR SECTEUR DE NÉGOICATION 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2013									
RÉGION	UNITÉ DE L'EXPLOITATION URBAINE					UNITÉ PRIVÉ	UNITÉ RURALE	TOTAL	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu				
Atlantique	1 149	1 415	30	6	11	2 611	128	937	3 676
Québec	864	2 308	5	0	0	3 177	18	1 534	4 729
Montréal métro	2 753	3 137	161	9	0	6 060	37	229	6 326
Centre	1 488	2 126	35	5	0	3 654	91	1 182	4 927
Toronto métro	4 053	3 048	215	16	8	7 340	89	358	7 787
Ontario	1 937	4 877	63	10	1	6 888	86	1 391	8 365
Prairies	3 029	4 328	119	16	2	7 494	239	1 461	9 194
Pacifique	2 145	3 990	69	6	3	6 213	58	679	6 950
Total	17 418	25 229	697	68	25	43 437	746	7 771	51 954

TABLEAU 5

(Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis)

RÉPARTITION DES FONDS REÇUS 1 ^{er} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2012						
Revenu des cotisations ⁽¹⁾						22 450 113,82 \$
Ristournes locales						(5 236 331,45) \$
Prélèvements locaux						(241 667,18) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)						(383 878,00) \$
Capitations – Fédérations du travail						(245 284,27) \$
Assurance facultative						(930 301,58) \$
Assurance-vie de base						(571 603,39) \$
Paiements non appliqués et retenus						(24 728,74) \$
Fonds de réserve						(745 188,34) \$
Fonds général						(14 071 130,87) \$

⁽¹⁾ Le tableau ci-dessus indique, pour la période de vérification, la totalité des Fonds reçus et leur répartition.

RÉPARTITION DES FONDS REÇUS 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2013						
Revenu des cotisations ⁽¹⁾						22 742 325,50 \$
Ristournes locales						(5 323 476,40) \$
Prélèvements locaux						(211 320,64) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)						(383 531,00) \$
Capitations – Fédérations du travail						(242 539,39) \$
Assurance facultative						(923 096,72) \$
Assurance-vie de base						(559 755,38) \$
Paiements non appliqués et retenus						6 488,82 \$
Fonds de réserve						(757 585,30) \$
Fonds général						(14 347 509,49) \$

⁽¹⁾ Ce montant comprend, en date du 30 juin 2013, la somme de 997 307,49 \$ (paragraphe 7.09 des statuts nationaux). Pour répondre à certains besoins, le Conseil exécutif national peut décider, à la majorité des deux tiers, d'imposer des prélèvements spéciaux à tous les membres. Ces prélèvements ne peuvent toutefois pas excéder 10 \$ en une même année. Ce montant sera prélevé sur la paie des membres au mois d'août des années 2012 à 2015.**28. CONCLUSION**

Le Conseil national des syndics constate une baisse des revenus pour la période visée par la présente vérification. Le Conseil national des syndics constate une baisse des revenus pour la période visée par la présente vérification. Il faut s'attendre à ce que la baisse des revenus se poursuive à un rythme beaucoup plus rapide avec l'annonce de Postes Canada du 11 décembre dernier qui entraînera l'élimination d'au moins 8 000 emplois. Pour le Syndicat, ces compressions se traduiront par des répercussions financières de plus de 7 000 000 \$ par année.

Le Conseil national des syndics tient à faire part de ses préoccupations au Conseil exécutif national et aux membres quant au maintien de la santé financière du Syndicat.

Que le Syndicat parvienne ou non à modifier la direction du plan d'action en cinq points de Postes Canada, il est entendu qu'il devra prendre des décisions difficiles quant à la façon dont il entend poursuivre ses activités compte tenu de ses responsabilités et obligations financières actuelles et du niveau de service fourni aux membres.

Les membres du Conseil national des syndics espèrent que le présent rapport permettra aux membres de bien comprendre les coûts de certaines activités et responsabilités nationales et régionales, et que de cette manière ils seront mieux préparés en vue du prochain congrès national. Pour que le Syndicat puisse continuer de fonctionner avec un budget qui rétrécit, il n'aura d'autre choix, au prochain congrès, que d'